



Assemblée générale

Distr. générale
19 octobre 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Point 159 de l'ordre du jour

Programme d'assistance des Nations Unies

aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion

et d'une compréhension plus large du droit international

Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-4	3
II. Exécution du Programme en 2000-2001	5-75	3
A. Activités de l'Organisation des Nations Unies	5-62	3
1. Séminaire de droit international de Genève	5-11	3
2. Programme de bourses dans le domaine du droit international	12-25	4
3. Cours régionaux	26	7
4. Activités du Bureau des affaires juridiques	27-48	7
a) Droit international public et autres activités	27-33	7
b) Activités concernant le droit de la mer et les affaires maritimes : dotation à la mémoire de Hamilton Shirley Amerasinghe	34-44	8
c) Activités concernant le droit commercial international	45-47	9
d) Activités concernant des questions ayant trait au droit des traités	48	10
5. Coopération avec d'autres organisations	49	10
6. Publications	50-60	11
a) Collection des traités des Nations Unies	50-51	11



b)	<i>Annuaire juridique des Nations Unies</i>	52	11
c)	<i>Recueil des sentences arbitrales internationales des Nations Unies</i>	53	11
d)	<i>Annuaire de la Commission du droit international</i>	54	11
e)	<i>Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies et Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité</i>	55	11
f)	Autres publications	56–60	12
7.	Diffusion des publications juridiques des Nations Unies	61	13
8.	Bourses de perfectionnement dans des établissements nationaux	62	13
B.	Activités de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche	63–72	13
C.	Activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	73	15
D.	Autres activités concernant l'enseignement, l'étude, la diffusion et une compréhension plus large du droit international menées par les États et les organisations internationales pour donner suite à la résolution 54/28 de l'Assemblée générale	74–75	16
III.	Directives et recommandations relatives à l'exécution du Programme durant l'exercice 2002-2003	76–92	16
A.	Observations générales	76–78	16
B.	Activités de l'Organisation des Nations Unies	79–92	16
IV.	Incidences administratives et financières de la participation de l'Organisation des Nations Unies au Programme	93–104	18
A.	Exercice biennal 2000-2001	93–101	18
B.	Exercice biennal 2002-2003	102–104	18
V.	Réunions du Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international	105–118	19
A.	Composition du Comité consultatif	105	19
B.	Examen du rapport du Comité consultatif sur ses trente-cinquième et trente-sixième sessions	106–118	19
Annexe			
	Collection d'enregistrements audiovisuels de la Médiathèque de droit international des Nations Unies (septembre 2001)		23

I. Introduction

1. Le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international a été institué par l'Assemblée générale dans sa résolution 2099 (XX) du 20 décembre 1965. La résolution la plus récente concernant le Programme a été adoptée par l'Assemblée générale le 9 décembre 1999 (résolution 54/102)¹.

2. Dans sa résolution 54/102, du 9 décembre 1999, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à exécuter en 2000 et 2001 les activités exposées dans le rapport qu'il lui avait présenté à sa cinquante-quatrième session (A/54/515). Elle a exprimé ses remerciements au Secrétaire général pour les efforts constructifs qu'il avait faits en vue de promouvoir le Programme.

3. Au paragraphe 16 de la résolution 54/102, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-sixième session, un rapport sur l'exécution du Programme en 2000 et 2001 et, après avoir pris l'avis du Comité consultatif pour le Programme, de faire des recommandations concernant l'exécution de celui-ci pour les années suivantes.

4. Le présent rapport porte sur l'exécution du Programme d'assistance en 2000-2001, selon les directives et recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session (A/54/515). Il rend compte, notamment, des activités qu'a menées l'Organisation des Nations Unies ou auxquelles elle a participé, ainsi que des activités entreprises par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

II. Exécution du Programme en 2000-2001

A. Activités de l'Organisation des Nations Unies

1. Séminaire de droit international de Genève

5. Le Séminaire de droit international de Genève² est destiné à des étudiants du troisième cycle en droit

international, à de jeunes professeurs et à des fonctionnaires s'occupant de questions de droit international dans leur travail. Les candidats sont choisis selon les critères suivants : qualifications des intéressés, au nombre desquelles les publications en anglais et en français et les aptitudes dans ces deux langues, utilité du Séminaire pour la suite de leur carrière, et représentation adéquate des hommes et des femmes. Le Séminaire est destiné essentiellement à des candidats originaires de pays en développement³.

6. La trente-sixième session du Séminaire a été organisée au Palais des Nations du 10 au 28 juillet 2000, pendant la cinquante-deuxième session de la Commission du droit international (CDI). Sur les 24 candidats sélectionnés (16 hommes et 8 femmes), 24 ont participé au Séminaire. Les participants étaient originaires des pays suivants : Allemagne, Brésil, Burkina Faso, Canada, Chili, Croatie, Espagne, Géorgie, Hongrie, Inde, Jordanie, Kenya, Lesotho, Mexique, Niger, Ouganda, Pérou, Portugal, République islamique d'Iran, Sénégal, Suisse, Thaïlande et Venezuela. Il y avait aussi un candidat de la Palestine.

7. La trente-septième session du Séminaire de droit international a eu lieu au Palais des Nations du 2 au 20 juillet 2001 pendant la cinquante-troisième session de la CDI. Vingt-quatre candidats ont été sélectionnés (14 hommes et 10 femmes) et ont participé au Séminaire. Les participants étaient originaires des pays suivants : Afrique du Sud, Argentine, Autriche, Bélarus, Brésil, Bulgarie, Burundi, Cameroun, Chine, Colombie, Congo, El Salvador, Estonie, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Madagascar, Mali, Népal, Nouvelle-Zélande, République dominicaine, Trinité-et-Tobago, Turquie et Viet Nam.

8. Au cours des trois semaines qu'a duré chaque session du Séminaire, les participants ont assisté aux séances de la CDI et à des conférences données par des membres de la Commission, des fonctionnaires de l'ONU et d'organisations internationales sises à Genève, ainsi que par des experts du Comité international de la Croix-Rouge.

9. Le Séminaire est financé par des contributions volontaires d'États Membres et par des bourses que les gouvernements accordent à leurs nationaux. En 2000, des bourses d'études ont été offertes aux participants par les Gouvernements de l'Allemagne, du Danemark, de la Finlande et de la Suisse, et en 2001 par les Gouvernements de l'Allemagne, de l'Autriche, de

Chypre, de la Finlande, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Suisse. L'octroi de ces bourses a permis d'assurer une répartition géographique satisfaisante des participants et de faire venir des candidats méritants qui n'auraient pas pu, sans cela, assister au Séminaire. Pour la session de 2000, des bourses complètes (couvrant les frais de voyage et les frais de subsistance) ont été accordées à 12 participants, et des bourses partielles (couvrant seulement les frais de subsistance) à 5 participants. Pour la session de 2001, des bourses complètes (couvrant les frais de voyage et les frais de subsistance) ont été accordées à 16 participants, et des bourses partielles (couvrant seulement les frais de subsistance) à 6 participants. Ainsi, sur les 831 participants, représentant 150 nationalités, qui ont pris part au Séminaire depuis sa création en 1965, 483 ont bénéficié d'une bourse.

10. Aux deux sessions, la Commission du droit international a souligné l'importance qu'elle attache au Séminaire, qui donne à des jeunes juristes, venant en particulier de pays en développement, la possibilité de se familiariser avec ses travaux et avec les activités de nombreuses organisations internationales qui ont leur siège à Genève. Toutefois, comme les fonds prévus à cet effet sont épuisés, la Commission a recommandé à l'Assemblée générale de lancer un nouvel appel aux États afin qu'ils versent les contributions volontaires indispensables pour organiser un séminaire en 2002 et lui assurer la plus large participation possible.

11. La Commission a noté avec satisfaction qu'en 2000 et 2001, le Séminaire avait bénéficié de services d'interprétation complets. Elle a exprimé l'espoir que la prochaine session du Séminaire bénéficierait des mêmes services, malgré les contraintes financières.

2. Programme de bourses dans le domaine du droit international

12. Le Programme de bourses dans le domaine du droit international a été spécifiquement conçu pour donner à des juristes de rang intermédiaire des administrations nationales et des professeurs de droit international de pays en développement et de pays en transition socioéconomique la possibilité d'actualiser et d'approfondir leur connaissance de l'évolution récente du droit international; de compléter leur connaissance des travaux réalisés dans le domaine juridique par l'Organisation des Nations Unies et les organismes qui lui sont associés; de se familiariser avec des questions

de droit international, en particulier celles qui intéressent tout spécialement les pays en développement et les pays en transition; et d'échanger des informations avec d'autres praticiens du droit international sur des problèmes juridiques d'intérêt commun et qui préoccupent particulièrement les pays ou régions d'où viennent les participants.

13. Les candidats sont choisis selon les critères suivants : qualifications des intéressés; besoins de leurs pays; utilité dans leur profession de ce que la bourse permet d'apprendre; préférence donnée aux candidats des pays dont les nationaux n'ont pas obtenu de bourses dans les années immédiatement précédentes; préférence donnée aux pays en développement les moins avancés et à ceux qui ont accédé récemment à l'indépendance; représentation adéquate des hommes et des femmes; et répartition géographique équitable⁴.

14. Trois formules sont proposées aux lauréats :

a) Suivre durant six semaines les cours de l'Académie de droit international de La Haye et participer aux séminaires spéciaux organisés par le Bureau des affaires juridiques et l'UNITAR comme dans la formule c) ci-après, puis faire un stage de formation pratique de trois mois au Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'ONU ou dans les services juridiques des divers organismes et institutions spécialisées des Nations Unies;

b) Suivre durant six semaines les cours de l'Académie de droit international de La Haye et les séminaires spéciaux organisés par le Bureau des affaires juridiques et l'UNITAR, comme dans la formule c) ci-après, et participer au Séminaire de droit international de Genève organisé par le Bureau des affaires juridiques pendant la session annuelle de la Commission du droit international;

c) Suivre durant six semaines les cours annuels de droit international public et privé de l'Académie de droit international de La Haye et participer aux conférences et séminaires spéciaux organisés par le Bureau des affaires juridiques et l'UNITAR simultanément aux cours de l'Académie.

15. Cependant, ces dernières années, du fait des contraintes financières, les boursiers choisis n'ont reçu de bourses que pour la formule c).

16. Au paragraphe 2 a) de sa résolution 54/102, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à octroyer en 2000 et 2001 des bourses en droit

international, dont le nombre serait fixé compte tenu de l'ensemble des ressources du Programme et qui seraient attribuées à la demande de gouvernements de pays en développement⁵. En application de cette résolution, 21 bourses ont été octroyées en 2000 et 18 en 2001.

17. Compte tenu des restrictions budgétaires, on s'est efforcé de diminuer les dépenses afférentes au Programme. À cet effet, le Comité consultatif a donné l'an dernier son accord pour que les cours soient dispensés à partir de 1998, en anglais et en français par alternance. Ainsi, en 2000, l'enseignement a été dispensé en anglais, et en 2001 en français. Il sera de nouveau dispensé en anglais en 2002.

18. Pour 2000, 250 candidatures émanant de 98 pays avaient été reçues à la date limite. Les 21 boursiers (13 femmes et 8 hommes) choisis en 2000 étaient originaires des pays suivants : Afrique du Sud, Argentine, Arménie, Cameroun, El Salvador, Érythrée⁶, Fédération de Russie, Îles Cook, Jordanie, Kazakhstan, Lesotho, Malawi, Mongolie, Nigéria⁷, Paraguay, République démocratique populaire lao, Roumanie, Rwanda⁶, Sierra Leone, Suriname et Vanuatu. En outre, cinq observateurs (3 femmes et 2 hommes) ont participé au Programme, représentant le Japon, le Koweït, le Nicaragua, la Sierra Leone⁸ et la Suède.

19. Pour 2001, 93 candidatures émanant de 51 pays avaient été reçues à la date limite. Les 18 boursiers (8 femmes et 10 hommes) choisis en 2001 étaient originaires des pays suivants : Albanie, Azerbaïdjan, Cambodge, Cuba, Égypte, Haïti, Liban, Madagascar, Mauritanie, Mozambique, République arabe syrienne, République démocratique du Congo, République de Moldova, Sénégal, Slovaquie, Thaïlande, Venezuela et Viet Nam. En outre, trois observateurs (1 femme et 2 hommes) représentant la France, le Japon et le Portugal ont été sélectionnés pour participer au Programme.

20. Outre une série de conférences sur des sujets de droit international public données à l'Académie de droit international de La Haye, ont été organisés, dans le cadre du Programme, par le Bureau des affaires juridiques de l'Organisation des Nations Unies et l'UNITAR, des séminaires et des visites d'études complémentaires à l'intention des boursiers.

21. En 2000, les cours de droit international public de l'Académie de La Haye portaient en 2000 sur les sujets suivants⁹ : cours général : Perspective on Public

International Law at the Turn of the Century : Unity of the International Legal Order – Aperçu du droit public international au tournant du siècle : Unité de l'ordre juridique international (P.-M. Deputy, professeur à l'Université de Paris II); Environment, Development and Resources – Environnement, développement et ressources [M. Bothe, professeur à l'Université Johann Wolfgang Goethe, Francfort-sur-le-Main (Allemagne)]; The Peace-Keeping Role of International Organizations in the Twenty-First Century – Le rôle des organisations internationales dans le maintien de la paix au XXIe siècle (H. Cassan, conseiller juridique principal du Secrétaire général de l'Organisation internationale de la francophonie, Paris); The Future of the Protection of Human Rights in Peacetime and during Armed Conflicts – L'avenir de la protection des droits de l'homme en temps de paix et en période de conflits armés (I. Fall, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques à l'Organisation des Nations Unies à New York); Applying International Law : Norms, Equity, Proportionality and Reasonableness – Application du droit international : Normes, équité, principe de proportionnalité et caractère raisonnable (C. J. Greenwood, professeur à la London School of Economics and Political Science); Law of the Sea, New Issues and New Challenges – Le droit de la mer : Problèmes et défis nouveaux [T. Scovazzi, professeur à l'Université de Milan-Bicocca (Italie)]; et International Law and International Relations Theory – Droit international et théorie des relations internationales [A.-M. Slaughter, professeur à l'Université Harvard, Cambridge, Massachusetts (États-Unis d'Amérique)].

22. En 2000, les séminaires spéciaux organisés par le Bureau des affaires juridiques et l'UNITAR portaient sur les sujets suivants : The Multilateral Trading System/Trade Resolution – Système commercial multilatéral et règlement des différends commerciaux (Gabrielle Marceau, conseillère juridique, Organisation mondiale du commerce, Genève); The Negotiation of International Legal Instruments – La négociation d'instruments juridiques internationaux (Roy Lee, chargé de cours à l'Université Columbia, New York); Dispute Settlement and Conflict Resolution – Règlement des différends et résolution des conflits (Vladimir Goryayev, spécialiste des questions politiques (hors classe), Département des affaires politiques, Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, New York); Law of International Watercourses – Droit relatif aux cours d'eau internationaux (Eyal Benvenisti, professeur de droit à l'Université hébraïque

de Jérusalem); Droit pénal international (William Schabas, Centre irlandais des droits de l'homme, Université nationale d'Irlande, Galway); International Investment Law – Droit international des investissements [Christoph Schreuer, professeur de droit international et de relations internationales, Université de Salzbourg (Autriche)]; International Human Rights Law – Droit international des droits de l'homme [Siegfried Wiessner, professeur de droit, Université St. Thomas, Miami, (États-Unis)]; International Environmental Law – Droit international de l'environnement (Laurence Boisson de Chazournes, professeur de droit, Université de Genève); International Refugee Law – Droit international des réfugiés (Stéphane Jaquemet, chef par intérim, Section de la promotion du droit des réfugiés, Haut Commissariat pour les réfugiés,); Alternative Means of Dispute Settlement : The United Nations Compensation Commission and the Claims Resolution Tribunal for Dormant Accounts in Switzerland – Autres modes de règlement des différends : La Commission d'indemnisation des Nations Unies et le Tribunal arbitral pour les comptes en déshérence en Suisse (Andreas Jacovides, Conseiller spécial, Mission permanente de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies, New York); et International Humanitarian Law – Droit international humanitaire (Jean-Marie Henckaerts, conseiller juridique, Comité international de la Croix-Rouge, Genève).

23. En 2001, les cours de droit international de l'Académie de La Haye portaient sur les sujets suivants : cours général : The Perplexities of Modern International Law – Les singularités du droit international moderne (S. Rosenne, ancien Ambassadeur d'Israël, Jérusalem), Recent Developments in the Codification of International Law – Les nouveautés dans la codification du droit international (Y. Daudet, professeur à l'Université de Paris I), The International Legal Framework for Energy – Le cadre juridique international en ce qui concerne l'énergie (A. A. Fatouros, professeur à l'Université d'Athènes), International Protection of the Environment – Protection internationale de l'environnement (Mme M. A. Fitzmaurice, professeur au Queen Mary and Westfield College, Londres), International Humanitarian Law applicable to non-international armed conflicts – Le droit international humanitaire applicable aux conflits armés non internationaux (D. Montaz, professeur à l'Université de Téhéran), Diplomatic Protection – La protection

diplomatique [G. Ress, juge à la Cour européenne des droits de l'homme, Strasbourg (France)], Relations between the UN and regional organisations in regard to peacekeeping – Les relations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales en matière de maintien de la paix [U. Villani, professeur à l'Université de Bari (Italie)].

24. En 2001, les séminaires spéciaux organisés par le Bureau des affaires juridiques et l'UNITAR portaient sur les sujets suivants : Refugee Law – Le droit des réfugiés (Stéphane Jaquemet, chef par intérim de la Section du droit des réfugiés, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Genève), The Law of Treaties – le droit des traités (Luigi Condorelli, professeur à l'Université de Genève), International Protection of Human Rights Law – La protection internationale des droits de l'homme (Monica Pinto, professeur à l'Université de Buenos Aires), The Multilateral Trading System/Trade Dispute Resolution – Le système commercial multilatéral/le règlement des différends commerciaux (Gabrielle Marceau, conseillère juridique, Organisation mondiale du commerce, Genève), State Responsibility – La responsabilité des États [Marina Spinedi, professeur à l'Université de Florence (Italie)], Law of the Sea – Le droit de la mer [E. Sompong Sucharikul, professeur à la Golden Gate University, faculté de droit, San Francisco (États-Unis)], International Environment Law – Le droit international de l'environnement (Mme Laurence Boisson de Chazournes, professeur à l'Université de Genève), Intellectual Property Law – Le droit de la propriété intellectuelle (Denis Croze, Chef de la Section du droit des marques, Division du droit de la propriété industrielle, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, Genève), International Humanitarian Law – Le droit international humanitaire (Isabelle Kuntziger, conseillère juridique, Comité international de la Croix-Rouge, Genève), The Law of International Watercourses – Le droit des cours d'eau internationaux (Laurence Boisson de Chazournes, professeur à l'Université de Genève) et International Criminal Law – Le droit international pénal (Eric David, professeur à l'Université Libre de Bruxelles).

25. Dans le cadre du programme, des séminaires d'initiation ont été organisés en 2000 sur les travaux de la Cour internationale de Justice, ainsi que des visites d'étude à la Cour permanente d'arbitrage, à la Conférence de La Haye sur le droit international privé, au Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie, au

Tribunal des différends irano-américains, et aux Chambres du Parlement néerlandais. En 2001, des visites d'étude ont été organisées à la Cour internationale de Justice, à la Cour permanente d'arbitrage, au Tribunal des différends irano-américains et à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

3. Cours régionaux

26. À l'invitation de la République islamique d'Iran, le Bureau des affaires juridiques de l'Organisation des Nations Unies, en collaboration avec l'UNITAR, a organisé à Téhéran un programme régional de bourses en droit international destiné aux ressortissants des pays d'Asie centrale et du Moyen-Orient. Le programme avait pour objectif de permettre à des fonctionnaires, débutants ou à mi-carrière, des avocats et des professeurs d'université qualifiés des pays de la région d'acquérir des connaissances très actuelles axées sur des éléments du droit international public pertinents pour cette région : règlement des différends et résolution des conflits, droits des réfugiés, faits nouveaux en droit pénal international, commerce international, protection internationale des droits de l'homme, droit de l'environnement, droit international humanitaire et coopération régionale. Le programme visait aussi à améliorer la coopération régionale et les échanges dans certains secteurs du droit public international. Il a eu lieu à l'Institut d'études internationales et politiques de Téhéran, du 20 novembre au 1er décembre 1999. L'Institut et le Ministère des affaires étrangères de la République islamique d'Iran ont fourni les locaux. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a aussi contribué au financement des frais de voyage des boursiers et du matériel de formation. Des bourses ont été accordées à 26 ressortissants des pays suivants : Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Égypte, Géorgie, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Ouzbékistan, Soudan, Tadjikistan, Turquie et Yémen.

4. Activités du Bureau des affaires juridiques

a) Droit international public et autres activités

27. Comme par le passé, le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, notamment sa Division de la codification, a continué à s'acquitter de diverses fonctions ayant trait aux objectifs du programme.

28. En coopération avec l'UNITAR, le Bureau s'est occupé de diverses questions concernant l'orientation générale du programme de bourses, comme la sélection des boursiers et des experts chargés d'enseigner dans le cadre du programme. Les fonctionnaires de la Division de la codification et ceux de l'UNITAR ont travaillé en étroite consultation, de manière que les principes directeurs du programme approuvé par l'Assemblée soient strictement respectés.

29. Le Bureau des affaires juridiques a accueilli des stagiaires et les a affectés à des activités liées à certains de ses projets¹⁰. Il choisit les stagiaires et détermine la durée et le type de formation que chacun doit recevoir, en affectant des stagiaires à des projets dans des domaines auxquels ils portent un intérêt particulier. Les stagiaires n'entraînent pas de charge financière pour l'Organisation.

30. À la demande du Département de l'information du Secrétariat et d'organismes intéressés, les fonctionnaires du Bureau des affaires juridiques ont aussi donné des conférences au Siège sur divers aspects du droit international et du droit des organisations internationales à l'intention de diplomates, de parlementaires, de professeurs et d'étudiants, et de représentants d'organisations gouvernementales et non gouvernementales.

31. En ce qui concerne la Médiathèque de droit international des Nations Unies, la Division de la codification continue de cataloguer les cassettes reçues. On trouvera en annexe au présent rapport une liste à jour des cassettes de la Médiathèque. Celle-ci a également un site Web (<www.un.org/law/audio.htm>) sur la page d'accueil de l'Organisation des Nations Unies. Il est possible d'emprunter jusqu'à cinq cassettes vidéo ou audio sur une période de huit semaines au maximum. Les demandes doivent être adressées par l'entremise des missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies; on peut se procurer le formulaire à remplir sur le site Web indiqué ci-dessus.

32. La Division de la codification contribue aussi à la diffusion électronique des informations concernant les travaux de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la codification et du développement progressif du droit international ainsi que certains aspects de leur application. Les activités de la Division sont récapitulées à la section « Droit international » de la page d'accueil de l'Organisation des Nations Unies

sous la rubrique « Codification du droit international » (<www.un.org/law/l/index.htm>). La Division tient aussi à jour les sites Web ci-après : Sixième Commission de l'Assemblée générale (<www.un.org/law/cod/sixth/index.html>), qui contient notamment des liens vers les documents dans toutes les langues officielles et une récapitulation des activités de la Commission organisée par session; Commission du droit international (<www.un.org/law/ilc/index.htm>), qui comprend les rapports les plus récents de la Commission, d'autres documents et un guide pour la recherche en ligne; et Cour pénale internationale (<www.un.org/law/icc/index.html>), qui contient des informations à jour sur l'état du Statut de Rome et des liens vers la documentation récente. Le récent site Web du Comité spécial créé par la résolution 51/210 de l'Assemblée générale sur le terrorisme international contient également des informations et des liens donnant accès à la documentation. La Division est aussi chargée de tenir le site Web du Conseiller juridique (<www.un.org/law/counsel/info.htm>) ainsi que le site Web nouvellement créé contenant des informations sur l'assistance technique en matière juridique offerte aux États (<www.un.org/law/technical/technical.htm>) et un nouveau « portail » qui offre des liens vers d'autres sites Web des Nations Unies contenant des informations juridiques.

33. La Division des affaires maritimes et du droit de la mer publie maintenant sur l'Internet (<www.un.org/Depts/los/index.htm>) des informations portant notamment sur l'état de la Convention de 1982 sur le droit de la mer et des instruments connexes, sur les aspects juridiques de l'environnement marin, les ressources marines, les activités d'autres organismes et organes qui s'occupent des affaires maritimes et du droit de la mer, les accords internationaux et régionaux pertinents, le règlement des différends et des listes très complètes de documents et de publications visant à mieux faire comprendre le régime juridique de la Convention sur le droit de la mer.

b) Activités concernant le droit de la mer et les affaires maritimes : dotation à la mémoire de Hamilton Shirley Amerasinghe

34. La Division des affaires maritimes et du droit de la mer contribue à la promotion et à la diffusion du droit international ainsi qu'à l'acquisition de nouvelles connaissances sur le droit de la mer, notamment avec

l'attribution annuelle d'une bourse financée grâce à la Dotation Hamilton Shirley Amerasinghe¹¹.

35. Cette bourse donne la possibilité aux boursiers de progresser dans la profession ou le métier qu'ils ont choisi en acquérant un supplément de connaissances, une meilleure compréhension et une plus grande spécialisation dans les domaines d'étude concernant le droit de la mer et son application. Les candidats doivent être titulaires d'un grade universitaire dans l'une des disciplines suivantes : droit, sciences de la mer, sciences politiques, exploitation des océans, administration portuaire, ou autres disciplines connexes. Ils doivent avoir au moins cinq ans d'expérience.

36. Cette bourse est attribuée par le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques, Conseiller juridique de l'ONU, sur la recommandation du Groupe consultatif¹².

37. Les 15 universités et établissements suivants ont pris part au programme de bourses : faculté de droit, Université d'Oxford (Royaume-Uni); Institut de droit maritime, Université de Southampton (Royaume-Uni); Centre de recherche en droit international, Université de Cambridge (Royaume-Uni); Institut néerlandais sur le droit de la mer, Université d'Utrecht (Pays-Bas); Institut Max Planck d'Heidelberg (Allemagne); Institut universitaire de hautes études internationales, Genève; Académie du droit de la mer et des affaires maritimes, Rhodes (Grèce); faculté de droit, Université Dalhousie, Halifax (Canada); Centre du droit de la mer et d'affaires maritimes, Université de Virginie (États-Unis); Centre pour l'élaboration de la politique des milieux marins de l'Institut d'océanographie de Woods Hole, Massachusetts (États-Unis); faculté de droit de l'Université de Géorgie (États-Unis); faculté de droit de l'Université de Miami (États-Unis); faculté de droit de l'Université de Washington (États-Unis); faculté de droit William S. Richardson, Université d'Hawaii (États-Unis); et Institut d'études internationales de l'Université du Chili, Santiago. Le Centre for Maritime Policy de l'Université de Wollongong (New South Wales, Australie) a manifesté le désir de devenir une institution participante.

38. Ces bourses annuelles permettent à leurs bénéficiaires d'effectuer des recherches et de suivre une formation de troisième cycle dans le domaine du droit de la mer, de son application et des questions maritimes connexes. Les établissements

d'enseignement supérieur participant au programme mettent gratuitement à la disposition des boursiers des moyens de recherche et d'étude pendant une période de trois à six mois. Les boursiers font ensuite à la Division des affaires maritimes et du droit de la mer un stage d'une durée d'environ trois mois.

39. Les renseignements sur ces bourses sont diffusés dans le monde entier et les candidatures sont sollicitées par l'intermédiaire des bureaux des représentants résidents du Programme des Nations Unies pour le développement et des centres d'information des Nations Unies. La sélection des candidats se fait en deux temps. L'examen préalable des demandes et candidatures individuelles, qui sont re-sues de gouvernements, de services officiels, d'institutions et d'autres organismes, est effectué par la Division des affaires maritimes et du droit de la mer en coopération avec la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques qui établit une liste restreinte de candidats. Cette liste est ensuite évaluée par le Groupe consultatif de haut niveau. Quinze bourses annuelles ont été accordées depuis 1986.

40. Les bourses couvrent les frais de voyage aller retour du boursier, par avion, entre le pays d'origine, l'université choisie, puis le Siège de l'ONU à New York. Une indemnité de subsistance est également versée au boursier pendant son séjour à l'université et son stage à la Division des affaires maritimes et du droit de la mer à New York, sur la base du taux fixé par l'Organisation pour les bourses. On s'est efforcé de financer les bourses à l'aide des intérêts produits par les fonds de la dotation. Au cours des dernières années, cependant, la forte diminution des contributions a obligé à puiser dans le capital pour maintenir les bourses.

41. Les bourses ont été attribuées à des ressortissants des pays suivants : Népal (1986), République-Unie de Tanzanie (1987), Chili (1988), Trinité-et-Tobago (1989)¹³, Sao Tomé-et-Principe (1990), Croatie (1991), Thaïlande (1992), Kenya (1993)¹⁴, Cameroun et Seychelles (1994), Tonga (1995), Indonésie (1996), Samoa (1997), Nigéria et Papouasie-Nouvelle-Guinée (1998), Sri Lanka et Barbade (1999) et Kenya (2000)¹⁵.

42. En raison du très haut niveau des candidats, le Groupe consultatif chargé de la sélection en 2000 a invité le Secrétaire général adjoint, Conseiller juridique, à examiner la possibilité d'accroître le fonds de dotation du programme pour que les intérêts annuels

produits par ce fonds lui permettent d'accorder plus d'une bourse par an. Il a également demandé que les facilités accordées par les universités participantes soient utilisées à plein et que tout soit fait pour accueillir plus d'un étudiant boursier par an. Il a également incité les candidats sélectionnés à se prévaloir du titre de finaliste et à s'adresser directement aux universités pour solliciter des bourses. À cet égard, l'Académie du droit de la mer et des affaires maritimes de Rhodes (Grèce) invite depuis deux ans les finalistes sélectionnés pour le programme de bourses à présenter leur candidature pour participer à son programme et a offert des bourses à certains d'entre eux pour leur permettre d'assister aux cours d'été organisés annuellement dans le domaine du droit de la mer.

43. Le Groupe consultatif se réunira au début de décembre 2001 pour recommander un candidat pour la seizième bourse. L'octroi de celle-ci sera ensuite annoncé par le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques, Conseiller juridique.

44. Même si les bourses ne sont pas nombreuses, les répercussions du Programme, du point de vue de la qualité, peuvent être énormes pour les boursiers et pour leurs pays car dans bien des cas, les boursiers sont les seuls décideurs de leurs pays dans leur domaine de compétence.

c) Activités concernant le droit commercial international

45. Les activités menées par la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) et son secrétariat (Service du droit commercial international du Bureau des affaires juridiques de l'ONU) en relation avec le Programme d'assistance visent avant tout à familiariser les juristes, les responsables des administrations publiques et les chercheurs, en particulier ceux des pays en développement, avec les travaux de la Commission et les textes juridiques qui en sont issus. Ce faisant, le secrétariat garde présent à l'esprit la décision prise par la Commission à sa quatorzième session, en 1981, selon laquelle l'un des principaux buts des activités de formation et d'assistance doit être de mieux faire connaître les textes élaborés par la Commission¹⁶.

46. Conformément aux résolutions 54/103 et 55/151 de l'Assemblée générale, en date respectivement du 9 décembre 1999 et du 12 décembre 2000, la

Commission a organisé des séminaires et des colloques dans nombre de pays en développement pour aider ceux-ci à adopter et à mettre en oeuvre les textes de la CNUDCI. En outre, les membres du secrétariat de la CNUDCI ont pris part, en présentant des exposés, à un certain nombre de séminaires et de cours financés par les institutions qui les ont organisés ou par d'autres organisations¹⁷. Dans les résolutions susmentionnées, l'Assemblée a réaffirmé l'importance, en particulier pour les pays en développement, de l'oeuvre que la Commission accomplit en matière de formation et d'assistance technique dans le domaine du droit commercial international, et a indiqué qu'elle jugeait souhaitable que la Commission s'efforce de parrainer un plus grand nombre de séminaires et de colloques; elle a en outre remercié les gouvernements dont les contributions ont permis l'organisation de séminaires et de missions d'information. L'Assemblée a de nouveau invité instamment les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les organisations et les institutions concernés et les particuliers à verser des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour les colloques organisés par la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international et, le cas échéant, à financer des projets spéciaux et à aider, de toute autre manière, le secrétariat de la Commission à financer et organiser des séminaires et des colloques, en particulier dans des pays en développement, et à accorder des bourses à des candidats de pays en développement afin de leur permettre de participer à ces séminaires et colloques. L'Assemblée a également lancé un appel au Programme des Nations Unies pour le développement et à d'autres organismes responsables de l'aide au développement, ainsi qu'aux gouvernements dans le cadre de leurs programmes d'aide bilatérale, pour qu'ils appuient le programme de formation et d'assistance technique de la Commission, coopèrent avec celle-ci et coordonnent leurs activités avec les siennes.

47. Le site Web de la CNUDCI (<www.uncitral.org>) a été conçu pour donner des informations concernant la Commission à des chercheurs, des praticiens et d'autres personnes s'intéressant aux travaux de la Commission. Ce site donne accès aux textes adoptés par la Commission ainsi qu'à la documentation préparatoire de la Commission et de ses groupes de travail; à un recueil de jurisprudence (CLOUT); aux conventions (y compris aux renseignements concernant leur état), aux lois types, à la documentation archivée et à d'autres textes ayant trait au droit commercial

international. Il est depuis peu possible d'accéder aux textes adoptés par la CNUDCI et à la documentation préparatoire dans les six langues officielles, ce qui reflète bien l'attachement de la CNUDCI au multilinguisme à l'Organisation des Nations Unie. Le site est visité environ 500 fois par jour et plus de 900 sites extérieurs contiennent des liens qui y renvoient.

d) Activités concernant des questions ayant trait au droit des traités

48. Dans le cadre de l'assistance technique, la Section des traités a mis au point un programme pour l'apport d'une assistance technique concernant le droit des traités et la pratique en la matière. Elle fournit, dans le cadre de ce programme : des conseils et une assistance au sujet des informations qu'elle centralise concernant les traités, au sujet du droit des traités et de la pratique en la matière, en particulier au sujet des clauses finales; des conseils et une assistance concernant les moyens de devenir partie à des traités multilatéraux, y compris la signature, la ratification, l'adhésion, etc.; des conseils et une assistance concernant la collecte, le stockage et la recherche d'informations sur les traités au niveau national en utilisant comme modèle la Collection des traités des Nations Unies sur l'Internet. La Section des traités, en collaboration avec l'UNITAR, a organisé, à l'intention des juristes des missions permanentes, des sessions de formation sur la recherche d'informations sur le site Web consacré aux traités. Elle a aussi permis à des représentants de venir passer quelque temps à la Section pour se former. La Manuel des traités, qui a été affiché sur le site Web <untreaty.un.org> servira de base à un programme de formation actuellement mis au point par l'UNITAR à l'intention des conseillers juridiques des missions permanentes et des gouvernements (voir également par. 72).

5. Coopération avec d'autres organisations

49. Plusieurs organisations non gouvernementales et autres organisations et institutions internationales¹⁸ ont continué de participer, en qualité d'observateurs, à diverses réunions d'organes des Nations Unies qui s'occupent du développement progressif et de la codification du droit international.

6. Publications

a) Collection des traités des Nations Unies

50. Conformément aux souhaits des États Membres, la Section des traités a continué à appliquer et à renforcer son programme d'informatisation afin de faciliter, par le biais des réseaux informatiques, le stockage, la recherche et la diffusion rapide des informations concernant les traités figurant dans la Collection des traités des Nations Unies sur l'Internet. Elle offre l'accès en ligne aux traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général depuis 1995, au *Recueil des Traités* depuis 1997, au texte des traités récemment déposés auprès du Secrétaire général mais non encore publiés dans le *Recueil des Traités des Nations Unies*, à des photographies prises lors des cérémonies de signature, au titre des traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général dans les six langues de travail, et au *Millennium Summit: Multilateral Treaty Framework – An Invitation to Universal Participation* et *Multilateral Treaty Framework – An Invitation to Universal Participation – Focus 2001: Rights of Women and Children*. À la rubrique « Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général », on peut trouver des informations sur l'état de plus de 500 traités multilatéraux majeurs déposés auprès du Secrétaire général. L'état de ces instruments évolue constamment à mesure que les États Membres les signent, les ratifient, y adhèrent et font des déclarations, des réserves, des objections, etc. Plus de 50 000 traités et un nombre analogue de déclarations, réserves, objections, etc., qui représentent au total plus de 2 000 volumes imprimés dans plus de 142 langues, sont maintenant consultables en ligne. Depuis que l'accès à la Collection des traités des Nations Unies a été amélioré, les lecteurs ont à leur disposition un outil de recherche facile à utiliser qui leur donne diverses possibilités de recherche (par nom des participants, par sujet, par titre, par date, etc.). Depuis le 1er mars 2000, certaines catégories d'utilisateurs ont accès sur abonnement. Ces publications sont disponibles sur le site <<http://untreaty.un.org>>. Le Recueil des Traités des Nations Unies continue aussi d'être publié sur papier et sa production se poursuit à un rythme accéléré grâce au déploiement de la capacité interne de publication assistée par ordinateur.

51. Un certain nombre de nouveaux éléments ont été ajoutés à la Collection des traités des Nations Unies sur l'Internet. Les notifications dépositaires depuis janvier

2001, la récapitulation de la pratique du Secrétaire général en tant que dépositaire des traités multilatéraux (ST/LEG/7, Rev.I), le Guide de référence, et le *Manuel des traités*. On peut aussi se procurer des informations sur l'assistance technique sur le site Web de l'ONU consacré au droit international, <www.un.org/law>, qui comporte une icône spécifiquement destinée à aider à trouver les sources d'assistance technique au sein du système des Nations Unies. L'icône « Bureau des affaires juridiques » contient également un plan d'action sous la rubrique « Strategy for an Era of Application of International Law ».

b) Annuaire juridique des Nations Unies

52. Les éditions ci-après de l'*Annuaire juridique* sont terminées et ont été envoyées à l'impression : 1989, 1995, 1996 et 1997. L'édition de 1998 est bien avancée.

c) Recueil des sentences arbitrales internationales des Nations Unies

53. La Division de la codification a achevé le volume 22 et celui-ci devrait être publié en 2001.

d) Annuaire de la Commission du droit international

54. En 2000 et 2001, les volumes ci-après de l'*Annuaire de la Commission du droit international* ont été publiés : 1994 (vol. II – partie 1), 1996 (vol. II – partie 2) et 1997 (vol. II – partie 2) (arabe); 1993 (vol. II – partie 1), 1996 (vol. II – partie 2) et 1997 (vol. I et vol. II – partie 2) (anglais); 1994 (vol. II – partie 1) et 1997 (vol. I et vol. II – partie 2) (français); 1993 (vol. II – partie 1) (russe); et 1993 (vol. II – partie 1), 1994 (vol. II – partie 1) et 1995 (vol. II – partie 2) (espagnol).

e) Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies et Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité

55. Pendant la période à l'examen, le Secrétariat a continué de s'efforcer de réduire le retard pris dans la publication du Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies ainsi que du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, et ce, conformément aux résolutions 54/106 et 55/156 de l'Assemblée générale, en date respectivement du 9 décembre 1999 et du 12 décembre 2000. Comme indiqué dans le

rapport de situation annuel du Secrétaire général¹⁹, les travaux concernant le *Répertoire* ont été menés sur la base d'une série de volumes prioritaires définis comme tels par le Comité interdépartemental du Répertoire de la Charte qui avait décidé qu'ils devraient être achevés pendant l'exercice biennal 2000-2001. Le Comité, qui est présidé par le Bureau des affaires juridiques et est composé de représentants de 12 unités administratives du Secrétariat, est responsable de la coordination d'ensemble des travaux ayant trait au *Répertoire*. Les volumes ci-après sont achevés ou devraient l'être d'ici à la fin de 2001 : volumes III et IV du supplément No 5 (portant sur la période 1970-1978), et volumes I, IV et V du supplément No 6 (portant sur la période 1979-1984). En ce qui concerne le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, le dixième supplément (portant sur la période 1985-1988) a été publié et un site Web <<http://www.un.org/Depts/dpa/repertoire/index.html>>, qui contient tous les volumes du *Répertoire* publiés à ce jour, a été créé. En outre, un fonds d'affectation spéciale a été constitué en 2000 afin de financer le recrutement de personnel temporaire supplémentaire, sous la forme d'une équipe d'experts, pour l'établissement des suppléments au *Répertoire*. Les pays qui ont contribué au fonds d'affectation spéciale en 2000-2001 sont les suivants : Allemagne, 87 406 dollars; Bélarus, 1 000 dollars; Finlande, 7 000 dollars; Nouvelle-Zélande, 10 000 dollars; Portugal, 6 000 dollars; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, 178 675 dollars; et Suisse, 29 100 dollars.

f) Autres publications

56. La Division de la codification a récemment publié les actes du séminaire qui s'est tenu à Genève les 21 et 22 avril 1998 pour célébrer le cinquantenaire de la Commission du droit international, un ouvrage regroupant les communications que des conseillers juridiques d'États Membres et divers praticiens ont adressées pour célébrer la clôture de la Décennie des Nations Unies pour le droit international, et un recueil d'instruments internationaux relatifs à la prévention et à la répression du terrorisme international. En outre, la Division de la codification a établi et soumis à la publication les documents officiels de la Conférence diplomatique de plénipotentiaires sur la création d'une cour pénale internationale (Rome, juin-juillet 1998).

57. En 2000, la Division des affaires maritimes et du droit de la mer a publié le numéro 42 du *Law of the Sea Bulletin*, qui contient les informations les plus récentes

sur le droit de la mer et les questions maritimes, notamment sur les lois nationales, les traités bilatéraux et multilatéraux ainsi que les décisions des tribunaux internationaux et des tribunaux d'arbitrage; le numéro 11 de la *Law of the Sea Information Circular* qui renseigne sur les mesures prises par les États parties pour appliquer les dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer; et la bibliographie annuelle sur le droit de la mer (*Law of the Sea – A Selected Bibliography – 1999*).

58. Au cours de cette période, le Service du droit commercial international a publié l'*Annuaire de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international* de 1996 en espagnol; de 1997 en anglais, espagnol, français et russe; de 1998 en anglais et russe; et de 1999 en anglais; le Guide législatif de la CNUDCI sur les projets d'infrastructure à financement privé; et les résumés Nos 23 à 34 du Recueil de jurisprudence concernant les textes de la CNUDCI (CLOUT), ainsi qu'une version révisée du Guide de l'utilisateur.

59. L'UNESCO a établi en 2000-2001 un certain nombre de publications destinées à diffuser les textes normatifs internationaux concernant les droits de l'homme afin d'encourager leur ratification et leur acceptation universelles, dont : *Les droits humains des femmes* (anglais et français); *L'UNESCO et les droits de l'homme* – qui comprend les instruments normatifs élaborés sous les auspices de l'UNESCO dans le domaine des droits de l'homme, ainsi qu'une liste de publications de l'UNESCO dans ce domaine; *Droits de l'homme : nouvelles dimensions et nouveaux défis*; *Droits de l'homme : questions et réponses*; et *Droits de l'homme : grands instruments internationaux* (anglais et français) – qui contient des données sur la ratification de 52 conventions universelles concernant les droits de l'homme, ainsi que sur des instruments normatifs régionaux; *Unis pour combattre la discrimination*, établi par l'UNESCO en coopération avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme pour la Conférence mondiale contre le racisme, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui contient notamment le texte des instruments normatifs internationaux les plus importants contre la discrimination et des articles d'éminents spécialistes sur divers aspects de la discrimination et les moyens de les combattre; et un *Guide concernant les droits de l'homme* qui présente sous une forme ramassée des informations sur les institutions, les normes et les

procédures dans le domaine des droits de l'homme, et en particulier sur les instruments normatifs internationaux. Les publications de l'UNESCO sont largement diffusées auprès des institutions de recherche et de formation et des organisations non gouvernementales s'occupant des droits de l'homme, afin d'encourager le respect universel des normes juridiques internationales dans le domaine des droits de l'homme.

60. Il faut mentionner également la publication trimestrielle *Chronique de l'ONU*, qui publie fréquemment des informations sur les activités juridiques de l'Organisation.

7. Diffusion des publications juridiques des Nations Unies

61. Conformément au paragraphe 83 du rapport du Secrétaire général de 1999 sur le Programme d'assistance (A/54/515) et au paragraphe 1 de la résolution 54/102 de l'Assemblée générale autorisant l'exécution du Programme, les publications juridiques des Nations Unies parues en 2000-2001 ont été communiquées aux organismes de pays en développement bénéficiaires du Programme et à des institutions d'un certain nombre de pays, en particulier de pays en développement, sur la demande de ces derniers. La Cour internationale de Justice a elle aussi continué de fournir des exemplaires de ses publications aux organismes qui bénéficient du Programme.

8. Bourses de perfectionnement dans des établissements nationaux

62. Le Secrétariat de l'ONU publie des offres de bourses pour l'étude du droit international dans des institutions nationales. En 2000-2001, aucune offre de ce type n'a été reçue.

B. Activités de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

63. Outre qu'il a participé, en coopération avec le Bureau des affaires juridiques, à l'organisation du Programme de bourses évoqué à la section II.A.2 ci-dessus, l'UNITAR a mené un certain nombre d'activités liées à l'enseignement, l'étude, la diffusion et la compréhension plus large du droit international, qui sont exposées ci-après²⁰.

1. Programme AIF/IIAP/IRIC/UNITAR de bourses concernant la fonction publique internationale

64. L'Organisation internationale de la francophonie (OIF), l'Institut international d'administration publique (IIAP) l'Institut des relations internationales du Cameroun (IRIC) et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche organisent chaque année en collaboration ce programme d'une durée de sept mois destiné à familiariser des administrateurs francophones de ministères spécialisés (agriculture, santé, travail, commerce, finances, éducation, etc.) de pays en développement et de pays en transition avec la fonction publique internationale. Il comprend une période de cours à Yaoundé, Paris et Genève, suivie, pour compléter cette formation, d'un stage pratique de trois mois dans une organisation internationale. Outre la formation aux relations internationales, à l'administration publique et aux organisations internationales, l'enseignement du droit international y occupe une place particulièrement importante. Durant le stage de Yaoundé, les boursiers suivent pendant six semaines des cours d'introduction au droit international public. Sur les quatre semaines de formation organisées à Genève, une semaine est consacrée à leur présenter certaines branches du droit international, à savoir le droit des réfugiés, le droit international humanitaire, la protection internationale des droits de l'homme, le droit commercial international et le droit international de l'environnement.

2. Séminaire sur les cours et tribunaux internationaux à l'intention de praticiens du Moyen-Orient, d'Asie centrale et de la région du Caucase, 17-21 mai, Téhéran

65. Un stage régional de formation intitulé « Séminaire sur les cours et tribunaux internationaux à l'intention de praticiens du Moyen-Orient, d'Asie centrale et de la région du Caucase » s'est tenu à Téhéran du 17 au 21 mai 2001. Organisé en collaboration par l'UNITAR, le Projet sur les cours et tribunaux internationaux, l'Institut des études politiques et internationales et la Coalition pour la Cour pénale internationale, ce séminaire avait pour but de dispenser à des fonctionnaires nationaux, à des avocats et à des juristes employés par des ONG des régions considérées l'essentiel des connaissances à posséder sur le droit et les procédures appliqués par un large éventail de juridictions internationales et de leur

en faciliter ainsi l'accès. Les juridictions internationales et les mécanismes internationaux de règlement des différends étudiés à titre d'exemples étaient la Cour internationale de Justice, le Tribunal international du droit de la mer, la Cour européenne des droits de l'homme, les mécanismes de l'ONU applicables en matière de droits de l'homme, la Commission d'indemnisation des Nations Unies, le Tribunal des différends irano-américains, le mécanisme de règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce, le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI) et la Cour pénale internationale.

3. Programme UNITAR de formation à l'application du droit de l'environnement

66. Le Programme de formation à l'application du droit de l'environnement (Programme sur le droit de l'environnement) avait été lancé en 1997, à l'origine pour promouvoir le renforcement des capacités juridiques et institutionnelles nationales afin d'améliorer la gestion de l'environnement dans l'optique du développement durable. L'élément central de ce programme est la série de cours de droit de l'environnement par correspondance, qui s'adresse à un large public, tant dans les administrations nationales que dans les organisations non gouvernementales partout dans le monde. Plus de 450 participants suivent ce cours, à l'aide de manuels rédigés en anglais et en français, qui s'achève par un examen. Destiné à aider des fonctionnaires, universitaires, avocats, juges, planificateurs et représentants d'ONG dont l'activité est liée au droit, à la politique et à la gestion de l'environnement, il couvre un très large éventail de sujets qui ont trait au droit de l'environnement.

4. Programme sur les politiques relatives aux migrations internationales (PMI)

67. Ce programme mondial de renforcement des capacités des administrations publiques et de la coopération entre les États sur tous les aspects des migrations est une activité de caractère interinstitutionnel coparrainée par l'UNITAR, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Organisation maritime internationale (OMI) et l'Organisation internationale du Travail (OIT) et conduite en collaboration avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Haut Commissariat aux droits de l'homme, le Programme

commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et d'autres institutions internationales et régionales compétentes. Depuis son lancement en mai 1998, et comme l'Assemblée générale le notait dans sa résolution 54/212 du 22 décembre 1999 sur les migrations internationales et le développement, le PMI a pour objectif de mettre les gouvernements des différentes régions du monde mieux à même de gérer les flux migratoires aux niveaux national et régional et de les encourager à coopérer aux niveaux régional et international pour réguler les migrations. Deux grandes réunions régionales ont déjà eu lieu en 2001 – la première, pour neuf pays de la région des Caraïbes, en mai 2001 à Kingston (Jamaïque), la seconde, qui était un séminaire de suivi pour les pays d'Asie centrale, ceux du Caucase et les pays voisins, en juin 2001 à Istanbul (Turquie) – et une troisième est prévue à l'intention des pays d'Afrique de l'Ouest, en décembre 2001, à Dakar. En chaque cas, les travaux portent sur le droit international des réfugiés et les instruments et principes internationaux applicables à leur protection et à l'asile, sur les questions qui ont trait aux droits et à la protection des travailleurs migrants, dans le cadre des instruments internationaux pertinents, et notamment des conventions de l'OIT, sur le trafic et l'introduction clandestine de migrants et les instruments internationaux pertinents relatifs à la criminalité internationale organisée, aux normes et protections internationales et au droit des droits de l'homme, et sur les migrations et la santé, ainsi que les instruments internationaux pertinents relatifs aux droits de l'homme.

5. Activités de formation au droit international organisées en 2001 par le Bureau de New York de l'UNITAR

a) Série d'ateliers OMPI/UNITAR sur les problèmes et les possibilités liés aux droits de propriété intellectuelle (1er mars, 27 août) (les droits de propriété intellectuelle et leurs régimes juridiques)

68. Cet atelier a pour objectif de faire mieux mesurer aux délégués qui se trouvent à New York l'importance critique des questions que pose la propriété intellectuelle mondiale et son influence sur les sociétés et le développement aux niveaux international, national et local. Il vise aussi à faire découvrir aux participants le rôle que l'Organisation mondiale de la propriété

intellectuelle (OMPI) joue pour promouvoir les droits de propriété intellectuelle et le transfert de technologie. En 2001, deux ateliers de cette série ont été organisés pour les délégations à New York.

b) Atelier à l'intention des diplomates africains sur les aspects juridiques de la gestion et de la négociation de la dette extérieure (3 et 5 avril)

69. Cet atelier de trois jours est destiné à renseigner plus précisément les diplomates africains accrédités auprès de l'ONU sur la Banque mondiale et le Fonds monétaire international et sur leur rôle dans le système financier international et le financement du développement de l'Afrique, à leur permettre de replacer les débats en cours au sujet de la structure et des fonctions de ces institutions dans un contexte africain, à leur faire mieux mesurer les difficultés et les possibilités que comportent les négociations avec lesdites institutions et à leur donner des indications pratiques et des idées sur les moyens d'améliorer la position de l'Afrique dans les négociations avec ses créanciers officiels (dont, précisément, la Banque mondiale et le Fonds).

c) Atelier sur les méthodes et techniques de négociation du droit international

70. Cet atelier répond aux besoins des diplomates qui participent à la négociation d'instruments juridiques internationaux dans le cadre des travaux des commissions de l'ONU. Il vise à mieux faire percevoir aux participants ce que sont les processus multilatéraux, les techniques de négociation couramment utilisées et les règles procédurales régissant la prise de décisions dans l'élaboration d'instruments multilatéraux comme les résolutions, les déclarations et les conventions.

d) Présentation du droit de l'environnement

71. Cet aperçu présenté dans le cadre du Programme de l'UNITAR sur le droit de l'environnement s'adresse surtout aux fonctionnaires des pays en développement et des pays en transition, auxquels il vise à faire mieux percevoir et connaître le droit international de l'environnement, ses nouvelles orientations, ainsi que les obligations et les possibilités qu'il comporte. Il s'agit ainsi d'aider les délégations qui s'occupent de droit international, de politique et d'administration de l'environnement de participer plus utilement aux

efforts faits aux niveaux national et international pour assurer un développement durable.

e) Atelier Bureau des affaires juridiques/UNITAR : dépôt des instruments relatifs aux traités auprès du Secrétaire général et enregistrement des traités

72. En octobre 2001, l'UNITAR organisera au Siège de l'ONU, en collaboration avec la Section des traités du Bureau des affaires juridiques, un atelier de formation consacré au dépôt des instruments relatifs aux traités auprès du Secrétaire général et à l'enregistrement des traités, qui s'appuiera sur le manuel mis au point par la Section des traités. Comme l'UNITAR a pour mandat de former les fonctionnaires des États Membres, le programme sera conçu pour répondre aux besoins des juristes des administrations nationales qui ont part à l'élaboration des instruments relatifs aux traités multilatéraux et à l'enregistrement des traités, prévu par l'Article 102 de la Charte. Cet atelier de deux jours permettra aux participants de se familiariser concrètement avec les aspects fondamentaux du droit international des traités et de sa pratique comme avec les aspects techniques de l'établissement des instruments y afférents tels que signatures, ratifications, adhésions, et ainsi de suite.

C. Activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

73. L'UNESCO a continué à diffuser des instruments normatifs relatifs aux droits de l'homme tant par ses publications que par l'intermédiaire de ses partenaires. Le réseau de chaires UNESCO sur les droits de l'homme, la démocratie, la paix et la tolérance, qui a encore été étendu en 2001 (avec la création de nouvelles chaires, en Allemagne et aux États-Unis en particulier)²¹, continue également de contribuer à la diffusion des textes des instruments normatifs relatifs aux droits de l'homme dans les langues nationales et locales et à en préciser le contenu afin qu'il soit mieux compris et mieux appliqué.

D. Autres activités concernant l'enseignement, l'étude, la diffusion et une compréhension plus large du droit international menées par les États et les organisations internationales pour donner suite à la résolution 54/28 de l'Assemblée générale

74. Le rapport présenté par le Secrétaire général à l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Décennie des Nations Unies pour le droit international »²², récapitulait et analysait les autres activités que les États et les organisations internationales indiquaient avoir menées en application des dispositions de la section IV du programme d'activités de la dernière partie (1997-1999) de la Décennie.

75. Les chapitres du rapport susmentionné qui ont trait aux questions de promotion et de diffusion du droit international doivent donc être considérés comme partie intégrante du présent rapport.

III. Directives et recommandations relatives à l'exécution du Programme durant l'exercice 2002-2003

A. Observations générales

76. Au paragraphe 16 de sa résolution 54/102, l'Assemblée générale priait le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-sixième session, un rapport sur l'exécution du Programme durant l'exercice 2000-2001 et, après avoir pris l'avis du Comité consultatif pour le Programme, de faire des recommandations sur son exécution pour les années suivantes.

77. Les paragraphes qui suivent énoncent les directives et recommandations demandées par l'Assemblée générale dans la résolution 54/102. Il a été tenu compte pour les formuler du fait que, dans ladite résolution, l'Assemblée générale ne prévoyait pas de ressources budgétaires nouvelles pour le Programme, s'en tenant au contraire pour le financement des activités prévues au niveau global des crédits ouverts et des contributions volontaires des États.

78. En substance, par conséquent, il est recommandé dans les paragraphes ci-après que l'ONU et les autres institutions poursuivent les activités en cours dans le cadre du Programme et les affinent et les développent si des contributions volontaires permettent de disposer d'argent frais. En principe, il ne devrait être lancé d'activités nouvelles que si le niveau global des crédits ouverts ou des contributions volontaires les rendent possibles.

B. Activités de l'Organisation des Nations Unies

79. *Séminaire de droit international de Genève.* Normalement, si les contributions volontaires des États demeurent suffisantes, de nouvelles sessions seront organisées en 2002 et 2003, en marge de celles de la Commission du droit international. Les dates de ces sessions devraient être arrêtées de manière à permettre de leur fournir les services voulus, y compris, en tant que de besoin, d'interprétation.

80. *Droit international public et autres activités.* Durant l'exercice 2002-2003, le Bureau des affaires juridiques et sa Division de la codification continueront de s'acquitter des diverses fonctions correspondant aux objectifs du Programme, telles qu'elles sont exposées dans le présent rapport, à savoir, la participation au Programme de bourses de perfectionnement en droit international, les cours régionaux de perfectionnement, la formation des stagiaires accueillis à l'ONU, les exposés de conférenciers sur des sujets de droit international, les services fournis pour assurer le secrétariat du Comité consultatif et de la Sixième Commission pour le point relatif au Programme d'assistance des Nations Unies et la diffusion d'informations sur la codification et le développement progressif du droit international. En ce qui concerne la formation de stagiaires à l'ONU, il est dûment tenu compte de la répartition géographique dans leur sélection, mais en même temps les possibilités existantes sont pleinement mises à profit, indépendamment de la nationalité.

81. *Activités concernant le droit de la mer et les affaires maritimes; Dotation à la mémoire de Hamilton Shirley Amerasinghe.* Le Bureau des affaires juridiques continuera d'attribuer au moins une bourse par an, conformément aux règles et directives évoquées plus haut aux paragraphes 35 et 39.

82. *Activités concernant le droit commercial international.* Les dispositions prises pour promouvoir la formation et l'assistance en matière de droit commercial international intéressent tout particulièrement les pays en développement. Par l'intermédiaire du Service du droit commercial international du Bureau des affaires juridiques, le Secrétaire général prendra les mesures requises durant l'exercice 2002-2003 pour mettre à exécution les recommandations qui lui ont été adressées à cet égard par la CNUDCI et par l'Assemblée générale.

83. *Publications.* Le Secrétariat de l'ONU va certainement poursuivre ses efforts pour réduire le retard pris dans la publication du *Recueil des Traités* des Nations Unies. Il devrait également continuer à tâcher d'assurer la publication de textes présentant un intérêt juridique par l'Internet sur la page d'accueil de l'ONU et en utilisant aussi d'autres supports électroniques.

84. *Diffusion des publications juridiques des Nations Unies.* Des exemplaires des publications juridiques des Nations Unies qui paraîtront en 2002 et 2003 seront fournis aux établissements et institutions des pays en développement qui les reçoivent déjà dans le cadre du Programme ou en faveur desquels ces publications seront demandées par les États Membres intéressés. Les nouvelles demandes seront étudiées cas par cas, et il sera tenu compte aussi de l'accessibilité de chacune des publications juridiques en question.

85. *Bourses d'études et de perfectionnement offertes dans des établissements nationaux.* Les renseignements sur les bourses d'études et de perfectionnement offertes dans des établissements nationaux qui auront été communiqués par des gouvernements seront distribués, si ceux-ci en font la demande, à tous les États Membres.

86. *Programme de bourses dans le domaine du droit international.* Ce programme devrait être conduit de manière aussi efficace et rationnelle que possible. Il conviendrait de continuer d'accorder chaque année un certain nombre de bourses dans le cadre du budget ordinaire de l'Organisation. Des bourses supplémentaires pourront aussi être octroyées sur le Fonds d'affectation spéciale du Programme d'assistance, selon le montant des contributions volontaires reçues chaque année.

87. Le Programme devrait aussi être ouvert à un petit nombre d'observateurs dont les gouvernements respectifs seraient prêts à couvrir les frais.

88. La plus grande prudence s'impose dans le financement des dépenses d'administration et autres du Programme de bourses sur les ressources du Fonds d'affectation spéciale. Comme les années précédentes, il faut souligner qu'il convient de suivre les principes énoncés dans les résolutions de l'Assemblée générale, et en particulier d'utiliser, autant que possible, les ressources et moyens offerts par les États Membres, les organisations internationales et d'autres, ainsi que de veiller, en nommant les conférenciers appelés à animer les séminaires du Programme de bourses, à assurer la représentation des grands systèmes de droit et un équilibre entre les diverses régions géographiques.

89. Comme les années précédentes, il faudrait assurer l'exécution du Programme de bourses en exploitant au maximum les ressources humaines et matérielles que possède l'Organisation, afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles tout en pratiquant une politique d'austérité financière maximale. Aucun effort ne devrait être ménagé pour rehausser encore et préserver la grande qualité des conférenciers et la haute tenue des séminaires. Dans la mesure du possible, les experts chargés de dispenser cet enseignement devraient être choisis parmi le personnel de l'Organisation, ce qui permettrait de ramener les honoraires de consultants à un minimum et de tirer pleinement parti de l'expertise du personnel de l'Organisation en droit international et dans les domaines connexes.

90. À partir de 1998, le Programme de bourses a été conduit dans une seule langue, anglais ou français en alternance, ce qui en a abaissé le coût par rapport à la formule bilingue antérieure, mais aussi accru la qualité. La formule monolingue sera conservée en 2002 et 2003.

91. On s'efforce actuellement de continuer de recueillir et cataloguer les bandes audio et vidéo de bonne qualité, afin de pouvoir les prêter aux gouvernements et aux établissements éducatifs.

92. À l'invitation du Bureau des affaires juridiques, l'UNITAR devrait continuer à participer aux volets du Programme de bourses qui correspondent le mieux à ses capacités d'organisation, en se conformant aux directives exposées ci-dessus.

IV. Incidences administratives et financières de la participation de l'Organisation des Nations Unies au Programme

A. Exercice biennal 2000-2001

93. Parmi les activités menées, au titre du Programme en 2000-2001, les éléments qui ont été financés sur des crédits imputés au budget ordinaire sont la fourniture de publications juridiques des Nations Unies à des institutions de pays en développement et l'octroi d'un certain nombre de bourses dans le domaine du droit international, nombre qui a été fixé d'après les ressources globales disponibles aux fins du Programme [résolution 54/102 de l'Assemblée générale, par. 2 a)].

94. Les frais de distribution et d'expédition des publications juridiques des Nations Unies aux institutions des pays en développement ont été couverts par les crédits inscrits aux chapitres pertinents (services administratifs et services communs) du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001.

95. Les frais de production des publications sont couverts par les crédits ouverts au titre des programmes de fond dont relève chaque publication.

96. Pour le financement des dépenses afférentes à l'octroi par l'ONU d'un certain nombre de bourses en fonction des ressources globales disponibles aux fins du Programme, un montant total de 368 600 dollars a été imputé au chapitre 8 (Activités juridiques, bourses et contributions) du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001²³.

97. Conformément au paragraphe 14 de la résolution 54/102 de l'Assemblée générale, où celle-ci priait de nouveau les États Membres, ainsi que les organisations et les particuliers intéressés, de verser des contributions volontaires pour financer le Programme, le Secrétaire général a adressé aux États Membres, le 24 janvier 2000 et à nouveau le 22 décembre 2000, une note appelant leur attention non seulement sur la résolution 54/102, mais encore sur les résolutions récentes concernant la Décennie des Nations Unies pour le droit international et sur le rapport de la Commission du droit international.

98. Pour le Séminaire de droit international de Genève, des contributions ont été fournies en 2000 par les gouvernements des pays suivants : Allemagne

(9 512 dollars), Danemark (3 246 dollars), Finlande (4 119 dollars) et Suisse (17 543 dollars). Celles qui l'ont été en 2001 s'établissent comme suit : Allemagne (15 442 dollars), Autriche (3 901 dollars), Chypre (1 000 dollars), Finlande (3 896 dollars), Royaume-Uni (5 006 dollars) et Suisse (15 151 dollars).

99. Pour le Programme de bourses de perfectionnement en droit international, le Saint-Siège a fourni une contribution de 3 000 dollars en 2000.

100. Pour la bourse concernant le droit de la mer financée sur la Dotation Hamilton Shirley Amerasinghe, aucune contribution n'a été fournie en 2000-2001.

101. Pour la CNUDCI, des contributions ont été fournies par les gouvernements des pays suivants : au Fonds d'affectation spéciale destiné à couvrir les frais de voyage – Singapour (2 000 dollars); au Fonds d'affectation spéciale pour le Colloque de la CNUDCI – Canada (9 950 dollars), Chypre (1 000 dollars), Grèce (20 000 dollars), Mexique (5 000 dollars), Royaume-Uni (16 000 dollars) et Suisse (31 000 dollars).

B. Exercice biennal 2002-2003

102. En admettant que les recommandations formulées au paragraphe 83 à propos des publications juridiques soient adoptées, les frais de manutention et d'expédition de celles qui paraîtront en 2002 et 2003 seraient couverts, comme les années précédentes, par les montants prévus aux chapitres du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 relatifs aux Services de conférence et bibliothèque, Service de distribution, Administration et gestion, Bureau des services généraux, Communications et courrier.

103. En ce qui concerne l'attribution de bourses dans le cadre du Programme relatif au droit international et peut-être d'indemnités pour frais de voyage pour les participants aux cours régionaux de perfectionnement, un montant de 391 300 dollars est inscrit au chapitre 8 (Activités juridiques, développement progressif et codification du droit international) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003, en admettant que l'Assemblée générale approuve les directives et recommandations relatives à ces programmes²⁴.

104. Si l'Assemblée générale en décidait ainsi, le Secrétaire général lancerait à nouveau des appels pour tâcher d'obtenir des contributions volontaires au Programme. Les fonds correspondants auraient comme les années précédentes pour principal objectif, sous réserve des considérations d'ordre pratique, de permettre d'accorder un plus grand nombre de bourses aux candidats originaires de pays en développement, en sus du minimum autorisé par l'Assemblée générale au titre des crédits ouverts sur le budget ordinaire.

V. Réunions du Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international

A. Composition du Comité consultatif

105. Conformément au paragraphe 17 de la résolution 54/102 de l'Assemblée générale, en date du 9 décembre 1999, la composition du Comité consultatif pour la période du 1er janvier 2000 au 31 décembre 2003 est la suivante : Allemagne, Canada, Chypre, Colombie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Ghana, Iran (République islamique d'), Italie, Jamaïque, Kenya, Liban, Malaisie, Mexique, Nigéria, Pakistan, Portugal, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Soudan, Trinité-et-Tobago, Ukraine et Uruguay.

B. Examen du rapport du Comité consultatif sur ses trente-cinquième et trente-sixième sessions

106. Au paragraphe 16 de sa résolution 54/102, l'Assemblée générale priait le Secrétaire général de lui faire rapport à sa cinquante-sixième session sur l'exécution du Programme en 2000 et 2001.

107. Dans le cadre de l'établissement du rapport qu'il devait présenter en vertu de la résolution susmentionnée, le Secrétaire général a rédigé un rapport d'étape couvrant les activités menées en 2000 par les divers organismes ayant participé à l'exécution

du Programme, ainsi qu'un projet de rapport sur les activités conduites en 2001.

108. À la trente-cinquième session du Comité consultatif, tenue le 22 novembre 2000, étaient représentés les membres du Comité ci-après : Allemagne, Canada, Chypre, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Ghana, Iran (République islamique d'), Italie, Jamaïque, Kenya, Mexique, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Soudan, Trinité-et-Tobago, Ukraine et Uruguay. Un représentant de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer y a aussi assisté. À la trente-sixième session du Comité consultatif, tenue le 17 octobre 2001, étaient représentés les membres du Comité consultatif ci-après : Allemagne, Chypre, Colombie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Ghana, Iran (République islamique d'), Jamaïque, Malaisie, Mexique, Nigéria, Pakistan, Portugal, République-Unie de Tanzanie, Trinité-et-Tobago et Uruguay. Des représentants de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer y ont aussi assisté.

109. La trente-cinquième session du Comité consultatif a été présidée par M. Harold Adlai Agyeman et la trente-sixième session par M. Thomas Kwesi Quartey, tous deux du Ghana.

110. Mme Mahnoush H. Arsanjani, Directrice adjointe de la Division de codification du Bureau des affaires juridiques a assumé les fonctions de Secrétaire du Comité consultatif aux deux sessions.

111. Le Comité consultatif a examiné le rapport d'étape pour 2000 du Secrétaire général à sa trente-cinquième session, et le projet de rapport du Secrétaire général à sa trente-sixième session.

112. À la trente-cinquième session, en 2000, le représentant de l'Uruguay a suggéré au Comité d'étudier la possibilité de diviser le stage de six semaines du Programme de bourses de perfectionnement en droit international en deux parties de trois semaines chacune, consacrées respectivement au droit international public et au droit international privé, afin de ménager la possibilité à d'autres boursiers encore de participer au Programme; les États-Unis ont appuyé cette suggestion. À la trente-sixième session, la Secrétaire du Comité consultatif a recommandé de ne pas diviser le stage en deux parties. Elle a expliqué que le Programme de bourses était conçu à l'intention des personnes travaillant dans le

domaine du droit international public et du service public, c'est à dire les diplomates, les juristes du Gouvernement, les professeurs de droit international, et la question se posait de savoir s'il entraînait même dans le mandat du Programme d'octroyer des bourses à des personnes s'intéressant au droit international privé qui, pour la plupart, travailleraient dans le secteur privé. Elle a précisé en outre que ce qui faisait la force du Programme de bourses était qu'il permettait de suivre un stage de six semaines sur 10 à 12 sujets touchant au droit international public, et que diviser ce stage entre droit international public et droit international privé limiterait considérablement le nombre de sujets de droit international public enseignés. L'augmentation des coûts que cela entraînerait était une autre considération, car le budget actuel ne permettait pas de couvrir cette augmentation, et il faudrait un financement additionnel.

113. Les représentants du Mexique, du Nigéria, de la République islamique d'Iran et de la Trinité-et-Tobago ont soulevé une autre question aux trente-cinquième et trente-sixième sessions : ils ont suggéré que la base de données de la Section des traités soit rendue librement accessible à toutes les universités.

114. À la trente-sixième session, le représentant de l'Uruguay a évoqué la nécessité de contrôler l'utilité du Programme de bourses. La Secrétaire du Comité consultatif a fait observer qu'on n'avait pas évalué le processus d'enseignement dans le passé en raison des coûts et des travaux de bureaucratie supplémentaires que cela entraînait. Elle a toutefois mentionné la possibilité de créer une « association d'anciens élèves » qui permettrait d'établir une voie de communication efficace avec les boursiers.

115. À la session en cours, le représentant du Nigéria a souligné la nécessité d'octroyer davantage de bourses à des candidats venant de pays en développement, et a de nouveau mis en doute la nécessité d'imposer une limite d'âge à des candidats dotés des autres qualifications requises.

116. Le représentant du Mexique a demandé des informations sur la mise à jour des deux volumes de la publication *Résumé des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour internationale de Justice* (1948-1991 et 1992-1996) et souligné la nécessité de disposer de ces publications en espagnol. Il a été précisé que la publication était mise à jour

périodiquement, et qu'une actualisation était actuellement prévue.

117. Le représentant du Nigéria a demandé comment les bandes de la Médiathèque de droit international des Nations Unies étaient distribuées. La Secrétaire du Comité consultatif a expliqué que, comme la Médiathèque ne contenait pas encore un grand nombre de bandes, jusqu'ici la publicité concernant son catalogue avait été minimale. Toutefois, une procédure de prêt des bandes était en place.

118. Enfin, à la trente-sixième session, le représentant du Portugal a soulevé la question de la centralisation de l'information concernant le Programme d'assistance sur la page d'accueil de l'ONU, outre ce que l'on trouvait sur le site Web du Programme (<www.un.org/law/fellow.htm>).

Notes

¹ L'Assemblée générale a reconduit le Programme chaque année jusqu'en 1971, puis tous les deux ans, dans les résolutions suivantes : 2204 (XXI) du 16 décembre 1966, 2313 (XXII) du 14 décembre 1967, 2464 (XXIII) du 29 décembre 1968, 2550 (XXIV) du 12 décembre 1969, 2698 (XXV) du 11 décembre 1970, 2838 (XXVI) du 18 décembre 1971, 3106 (XXVIII) du 12 décembre 1973, 3502 (XXX) du 15 décembre 1975, 32/146 du 16 décembre 1977, 34/144 du 17 décembre 1979, 36/108 du 10 décembre 1981, 38/129 du 19 décembre 1983, 40/66 du 11 décembre 1985, 42/148 du 7 décembre 1987, 44/28 du 4 décembre 1989, 46/50 du 9 décembre 1991, 48/29 du 9 décembre 1993, 50/43 du 11 décembre 1995, 52/152 du 15 décembre 1997 et 54/102 du 9 décembre 1999. Pour de plus amples renseignements sur les mesures prises les années précédentes au titre du Programme, voir les rapports du Secrétaire général à l'Assemblée générale, à savoir : *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt et unième session*, annexes, point 86 de l'ordre du jour, A/6492 et Add.1; *ibid.*, *vingt-deuxième session*, annexes, point 90 de l'ordre du jour, A/6816; *ibid.*, *vingt-troisième session*, annexes, point 89 de l'ordre du jour, A/7305; *ibid.*, *vingt-quatrième session*, annexes, point 91 de l'ordre du jour, A/7740; *ibid.*, *vingt-cinquième session*, annexes, point 90 de l'ordre du jour, A/8130; *ibid.*, *vingt-sixième session*, annexes, point 91 de l'ordre du jour, A/8505 et Corr.1 et 2; *ibid.*, *vingt-huitième session*, annexes, point 98 de l'ordre du jour, A/9242 et Corr.1; *ibid.*, *trentième session*, annexes, point 117 de l'ordre du jour, A/10332; *ibid.*, *trente-deuxième session*, annexes, point 114 de l'ordre du jour, A/32/326; *ibid.*, *trente-quatrième session*, annexes, point 111 de l'ordre du jour, A/34/693; *ibid.*, *trente-sixième session*, annexes, point 113 de

- l'ordre du jour, A/36/633; *ibid.*, *trente-huitième session*, annexes, point 122 de l'ordre du jour, A/38/546; *ibid.*, *quarantième session*, annexes, point 128 de l'ordre du jour, A/40/893; *ibid.*, *quarante-deuxième session*, annexes, point 127 de l'ordre du jour, A/42/718; *ibid.*, *quarante-quatrième session*, annexes, point 138 de l'ordre du jour, A/44/712; *ibid.*, *quarante-sixième session*, annexes, point 124 de l'ordre du jour, A/46/610; A/48/580; A/50/726; A/52/524; et A/54/515.
- ² Pour plus d'informations, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément No 10 (A/55/10)*, par. 744 à 758; et *ibid.*, *cinquante-sixième session, Supplément No 10 (A/56/10)*, par. 269 à 281.
- ³ Chaque année, le Directeur du Séminaire choisit quatre juristes, représentant quatre régions différentes, dans les divers départements de l'Office des Nations Unies à Genève, pour constituer le Comité de sélection. La présidence du Comité est habituellement confiée *ad honorem* à un membre éminent de l'université, généralement un professeur de droit international de l'Institut universitaire de hautes études internationales de Genève. Les fonctions de secrétaire du Comité de sélection sont exercées par le Directeur du Séminaire.
- ⁴ Le Comité de sélection se compose de hauts fonctionnaires du Bureau des affaires juridiques et de l'UNITAR et il est présidé par le Conseiller juridique de l'Organisation des Nations Unies.
- ⁵ Jusqu'en 1992, le Bureau des affaires juridiques et l'UNITAR se partageaient les frais de fonctionnement du Programme. Les bourses elles-mêmes (frais de voyage et indemnités journalières de subsistance) étaient financées en partie par les crédits budgétaires alloués au Programme d'assistance et en partie par un fonds d'affectation spéciale alimenté par des contributions volontaires, tandis que les dépenses de personnel (personnel administratif et conférenciers) étaient prises en charge par l'UNITAR. Toutefois, en 1993, l'Assemblée générale a décidé, au paragraphe 5 de sa résolution 47/227 du 8 avril 1993 que le financement des programmes de formation entrepris à la demande expresse d'États Membres et de membres d'organes et institutions spécialisées des Nations Unies devrait être organisé par les parties dont émane la demande. Toutes les dépenses engagées au titre du Programme de bourses, y compris les dépenses liées au personnel administratif et aux conférenciers, devaient par conséquent être prises en charge par le Bureau des affaires juridiques. Les crédits budgétaires alloués au Programme d'assistance ont donc servi pour la plus grande part à couvrir le coût du Programme de bourses.
- ⁶ Les candidats de l'Érythrée et du Rwanda n'ont pas fait usage de leur bourse et, vu la date tardive de leur désistement, ils n'ont pas pu être remplacés.
- ⁷ Le candidat de l'Ouganda sélectionné n'a pas fait usage de sa bourse et il a été remplacé par le candidat de réserve du Nigéria.
- ⁸ L'Observateur de la Sierra Leone n'a pas assisté au Séminaire.
- ⁹ Dans le cadre du cours de droit international privé, le cours suivant a été offert en 2000 : cours général : *Perspective on Private International Law at the Turn of the Century – Aperçu du droit privé international au tournant du siècle* [D. McClean, professeur à l'Université de Sheffield (Royaume-Uni)].
- ¹⁰ En 2000 et 2001, 80 stagiaires y ont participé; ils venaient des pays suivants : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Ghana, Guyana, Inde, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Malaisie, Nigéria, Norvège, Pays-Bas, Pérou, République de Corée, Royaume-Uni, Slovénie, Suède, Turquie et Venezuela.
- ¹¹ Pour le débat à propos de l'intégration des bourses au Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international, voir A/36/633, par. 55 à 57 et 84 à 86.
- L'Ambassadeur Hamilton Shirley Amerasinghe (Sri Lanka), aujourd'hui décédé, a été Président du Comité spécial chargé d'étudier les utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale de 1967 à 1970, puis du Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale de 1970 à 1973. Il a ensuite été Président de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, à partir de la création de celle-ci en 1973 jusqu'à sa mort en 1980. L'Assemblée générale a créé un programme de bourses à sa mémoire pour souligner sa contribution remarquable aux travaux de la Conférence (voir résolutions 35/116 et 36/108 de l'Assemblée générale).
- ¹² Le Groupe consultatif est composé d'éminents spécialistes des relations internationales et du droit de la mer désignés par le Conseiller juridique. Il comprend des membres de missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies, des représentants d'établissements d'enseignement ayant un caractère international et de personnes étroitement associées aux travaux de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer et à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et à son application. Voir aussi A/55/61, par. 267 et 268.
- ¹³ La bourse avait été accordée initialement à un candidat de Sainte-Lucie qui, pour des raisons personnelles, n'a pas pu en faire usage; elle a donc été attribuée au candidat de remplacement de la Trinité-et-Tobago.

- ¹⁴ Pour des raisons personnelles, le titulaire de la bourse n'a pas pu en faire usage et on n'a pas disposé de suffisamment de temps pour choisir un autre candidat.
- ¹⁵ Le boursier des Seychelles (1994) et ceux de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (1998) et de la Barbade (1999) ont chacun reçu un prix spécial.
- ¹⁶ *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément No 17 (A/36/17)*, par. 109.
- ¹⁷ Les activités de formation de la CNUDCI et de son secrétariat, y compris la liste des séminaires et des colloques organisés en 2000, sont décrites en détail dans les *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément No 17 (A/55/17)* et pour l'exercice 2000-2001 dans *ibid.*, *cinquante-sixième session, Supplément No 17 (A/56/17)*. Le Service du droit commercial international évalue les lieux de séminaires demandés par les gouvernements en fonction de critères tels que l'urgence, le programme envisagé et la diversité géographique.
- ¹⁸ Ce sont notamment les organisations et institutions ci-après : Commission arabe pour le droit international, Ligue des États arabes, Comité consultatif juridique afro-asiatique, Organisation de l'unité africaine, Comité européen de coopération juridique, Union européenne, Commission de l'Union européenne, Académie de droit international de La Haye, Conférence de droit international privé (La Haye), Institut international pour l'unification du droit privé, Comité juridique interaméricain, Organisation des États américains et Système économique latino-américain. De nombreuses ONG ont également pris part en tant qu'observateurs en 2000 et 2001 aux travaux de la Commission préparatoire sur la création de la Cour pénale internationale. Le 25 octobre 1999, une réunion conjointe des membres du Comité consultatif juridique afro-asiatique et des conseillers juridiques des missions permanentes des États Membres auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York a été organisée en coopération avec le Secrétariat pour discuter de sujets d'intérêt commun, notamment les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens.
- ¹⁹ Pour les rapports du Secrétaire général intitulés *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, voir les documents A/55/340 et A/56/330.
- ²⁰ Pour un rapport détaillé sur les activités de formation de l'UNITAR, voir le rapport du Secrétaire exécutif de l'UNITAR publié sous la cote A/55/14.
- ²¹ La décision relative au Programme de Chaires UNESCO avait été prise en 1991 par la Conférence générale à sa vingt-sixième session. Le programme vise à promouvoir la mise sur pied d'un réseau universitaire et la collaboration interrégionale, régionale et sous-régionale entre les établissements d'enseignement supérieur. Le

Programme s'attache surtout à promouvoir les études supérieures, la recherche et l'éducation dans divers domaines. Il s'agit au premier chef de promouvoir le respect des droits de l'homme, de la démocratie et de la paix par le biais de l'éducation et de la recherche. Les Chaires UNESCO contribuent activement à diffuser dans les universités la connaissance des valeurs fondamentales relatives aux droits de l'homme, à la démocratie et à la paix, tout en s'employant à promouvoir l'éducation relative à la paix, à la tolérance et à l'entente internationale à tous les niveaux d'enseignement. L'UNESCO collabore étroitement avec les titulaires des chaires, concourt à leurs activités et les encourage à coopérer. Ces titulaires sont régulièrement invités aux réunions annuelles des directeurs d'institutions s'occupant des droits de l'homme (organisées chaque année au siège de l'UNESCO à Paris).

²² A/54/362 et Add.1.

²³ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément No 6* (voir A/54/6/Rev.1), vol. II, sect. 8, tableau 8.2).

²⁴ A/56/6 (chap. 8).

Annexe

Collection d'enregistrements audiovisuels de la Médiathèque de droit international des Nations Unies (septembre 2001)

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Enregistrements vidéo	24
A. Droit international – Généralités	24
B. Organisation des Nations Unies – Généralités	26
C. Cour internationale de Justice.	27
D. Commission du droit international.	28
E. Situation en Iraq	28
F. Maintien de la paix	28
G. Droit humanitaire international	29
H. Droit de la mer.	29
I. Droits de l'homme.	30
J. Criminalité internationale.	32
K. Tribunaux pénaux internationaux.	32
L. Société des Nations	33
II. Bandes audio	34
1. Droit international – Généralités	34
2. Organisation des Nations Unies – Généralités	34
3. Cour internationale de Justice.	34
4. Réunions annuelles de la Société américaine de droit international (anglais).	34

Le Secrétaire général apprécie les dons de bandes vidéo et audio reçus des institutions suivantes : American Society of International Law; Comité international de la Croix-Rouge; International Law Students Association; Seton Hall University School of Law; Association japonaise de droit international; Université de New York; Fondation Ford; New England School of Law.

I. Enregistrements vidéo

A. Droit international – Généralités

1. International Law: Our Common Language

Langue : anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Deux bandes – NTSC et PAL (plus deux bandes NTSC sans titre, qui ne comprennent pas la présentation du Conseiller juridique)

Durée : 25 minutes chacune

En s'appuyant sur des images d'archive et des films récents, le programme donne un aperçu des activités de l'ONU en matière de droit international – droits de l'homme, tribunaux spéciaux chargés de juger les auteurs de crimes de guerre, sanctions imposées par le Conseil de sécurité aux pays coupables de violations du droit international – et évoque le rôle de la Cour internationale de Justice.

2. 1988 World Championship Jessup Cup Round – « Case concerning State responsibility » (Republic of Yokum v. Confederation of Shangri) – Judgment of 23 April 1988

Langue : anglais

Producteur : The American Society of International Law

Ensemble de deux bandes NTSC

Durée : 2 heures 40 minutes

Procès simulé au cours duquel la République de Yokum, partie requérante, est représentée par des étudiants en droit de l'Université de Melbourne et la Confédération de Shangri, partie défenderesse, par des étudiants en droit de l'Université nationale de Singapour. L'affaire est la suivante : un groupe a utilisé Shangri comme base pour procéder à une prise d'otages en mer. Yokum a placé en garde à vue un certain nombre des preneurs d'otage dans l'intention de les traduire devant la justice. Arrêt en faveur de Yokum. (Il aurait été utile de faire précéder le

programme d'un exposé des faits. Noter, par ailleurs, que la première des deux bandes est quelque peu endommagée.)

3. 1998 World Championship Jessup Cup Round

Langue : anglais

Producteur : International Law Students Association

Trois bandes – NTSC, PAL et SECAM

Durée : 1 heure 50 minutes

Procès simulé au cours duquel des étudiants en droit de la Australian National University s'affrontent à leurs homologues de la Universidad Nacional Autonoma de Mexico, au sujet d'une affaire d'extradition. Arrêt en faveur de la partie défenderesse (Mexique).

4. Seton Hall University School of Law Series (in cooperation with the American Society of International Law)

Langues : anglais, chinois, espagnol et russe

Comprend un guide destiné aux apprenants.

4.1 International Law Video Course – Series Overview

Une bande PAL

Durée : 35 minutes

Premier d'une série de 10 cours donnés par des professeurs de droit international. Présentation du cours : nature et sources du droit international, traités, organisations internationales, règlement des différends internationaux, recours à la force, droits de l'homme. (La bande s'arrête brusquement au milieu de l'exposé sur le droit économique international.)

4.2 International Law Video Course – Organizations

Deux bandes – NTSC et PAL

Durée : 30 minutes chacune

Deuxième cours – Organisations internationales : histoire, objectifs et nature (intergouvernementale ou non gouvernementale); structure et mandat (référence au modèle onusien).

4.3 International Law Video Course – Treaties

Deux bandes – NTSC et PAL (la bande pal est défectueuse quasiment de bout en bout)
Durée : 30 minutes chacune

Troisième cours – Traités : nature et fonction; procédure de conclusion; droit conventionnel.

4.4 International Law Video Course – Global Concerns

Langues : anglais (NTSC), chinois (PAL), espagnol (PAL) et russe (PAL)

Durée : 28 minutes

Quatrième cours – Questions mondiales : droit international de l'environnement, droit de la mer et droit du développement.

4.5 International Law Video Course – States

Langues : anglais (NTSC), chinois (PAL), espagnol (PAL) et russe (PAL)

Durée : 29 minutes

Cinquième cours – États : souveraineté; critères déterminant la qualité d'État; reconnaissance; autodétermination; privilèges et immunités; droits et devoirs; responsabilité.

4.6 International Law Video Course – Economic Law

Langues : anglais (NTSC), chinois (PAL), espagnol (PAL) et russe (PAL)

Durée : 32 minutes

Sixième cours – Droit économique : droit commercial international; contrats commerciaux; élaboration de règles commerciales uniformes; GATT et OMC; Accord de libre-échange nord-américain; Union européenne; droit monétaire international; investissements étrangers directs.

4.7 International Law Video Course – Use of Force

Langues : anglais (NTSC), chinois (PAL), espagnol (PAL) et russe (PAL)

Durée : 29 minutes

Septième cours – Recours à la force : interdiction du recours à la force; légitime défense; légitime défense collective; accords de sécurité régionaux; intervention; ingérence humanitaire; maintien de la paix.

4.8 International Law Video Course – Human Rights

Langues : anglais (NTSC), chinois (PAL), espagnol (PAL) et russe (PAL)

Durée : 31 minutes

Huitième cours – Droits de l'homme : internationalisation des droits de l'homme : Charte de l'Organisation des Nations Unies; défense et application; systèmes régionaux de défense.

4.9 International Law Video Course – Criminal Law

Langues : anglais (NTSC), chinois (PAL), espagnol (PAL) et russe (PAL)

Durée : 30 minutes

Neuvième cours – Droit pénal : compétence; crimes internationaux en droit coutumier; droit de la guerre et droit humanitaire; Procès de Nuremberg; tribunaux pénaux nationaux; projet de cour pénale internationale; crimes transnationaux.

4.10 International Law Video Course – Dispute Settlement

Langues : anglais (NTSC), chinois (PAL), espagnol (PAL) et russe (PAL)

Durée : 28 minutes

Dixième cours – Règlement des différends : système des Nations Unies; organisations régionales; Cour internationale de Justice; tribunaux régionaux; arbitrage et autres moyens de règlement.

5. International Symposium in Commemoration of the Centennial of the Japanese Association of International Law: Kyoto, 13-14 September 1997

Langue : anglais

Deux ensembles de quatre bandes NTSC

Durée : 6 heures (Les interventions des orateurs s'exprimant en japonais sont traduites en anglais.)

Des spécialistes du droit international venus d'Asie, d'Europe et des États-Unis prennent la parole à l'occasion du centième anniversaire de l'Association japonaise de droit international, dans des domaines tels que la guerre et la paix, les rapports existant entre le droit international et l'économie, etc. L'auditoire est invité à poser des questions et à donner son avis.

B. Organisation des Nations Unies – Généralités

1. Making the United Nations effective, Benjamin Ferencz at the United Nations

Langue : anglais

Une bande NTSC

Durée : 25 minutes

S'adressant, en 1994, à un groupe d'organisations non gouvernementales, M. Ferencz parle du livre qu'il a écrit sur les moyens d'améliorer l'efficacité de l'action de l'ONU et de ses États Membres dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales, par exemple en définissant plus clairement la notion de légitime défense ou en adoptant une nouvelle conception de la souveraineté.

2. CNN presents: The next 50 years – United Nations at War and Peace, 3 November 1995

Langue : anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC

Durée : 2 heures

Tour d'horizon des enseignements que l'ONU a tirés de ses interventions en Bosnie-Herzégovine et au Mozambique (programme interrompu par des messages publicitaires).

3. World Chronicle No 563

Hans Corell

U.N. Legal Counsel

7 October 1994

Langue : anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC

Durée : 25 minutes

Débat auquel participe le Conseiller juridique, au sujet non seulement des activités du Bureau des affaires juridiques mais aussi des cours pénales internationales, de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et des différends entre États.

4. Reforming the United Nations 11 January 1996

Langue : anglais

Producteur : Université nationale de Singapour et Université Yale

Une bande NTSC

Durée : 1 heure 30 minutes

Conférence vidéo entre des membres de la faculté de droit de l'Université nationale de Singapour et le professeur Michael Reisman de l'Université Yale. M. Reisman examine la question de la réforme de l'ONU et identifie trois domaines critiques. Il propose un certain nombre de mesures de réforme. L'Université nationale de Singapour donne son point de vue.

5. Namibia: A Trust Betrayed

Langue : anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC

Durée : 35 minutes

Émission présentant l'histoire de la Namibie, notamment la période de la colonisation, l'imposition de l'apartheid et la lutte pour l'indépendance (mais ne couvrant pas l'histoire du pays depuis son indépendance).

6. United Nations Decade of International Law 17 novembre 1999

Langue : un ensemble est dans la langue de l'orateur; l'autre a été doublé en anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Ensemble de deux bandes – NTSC et PAL (plus deux ensembles de deux bandes doublées en anglais)
Durée: 5 heures 30 minutes

Pour marquer la fin de la Décennie du droit international des Nations Unies, l'Assemblée générale s'est réunie à sa cinquante-quatrième session, au cours de laquelle diverses délégations ont abordé le sujet, mentionnant les progrès réalisés pendant la Décennie et appelant l'attention sur les mesures qu'il fallait prendre dans le domaine du droit international.

C. Cour internationale de Justice

1. The International Court of Justice receives Secretary-General Boutros Boutros-Ghali

Langues : anglais et français
Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC
Durée : 40 minutes

Le Secrétaire général fait quelques observations d'ordre général, en anglais et en français, au sujet de la Cour internationale de Justice et de l'Académie de droit international de La Haye.

2. World Chronicle No 488 Mr. E. Valencia-Ospina Registrar, International Court of Justice 28 October 1992

Langue : anglais
Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC
Durée : 25 minutes

Débat auquel participe le Greffier de la Cour internationale de Justice au sujet du rôle du Greffier et du fonctionnement de la Cour, ainsi que des rapports entre la Cour et le Conseil de sécurité.

3. World Chronicle No 540 Judge Abdul Koroma International Criminal Court 3 February 1994

Langue : anglais
Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC
Durée : 30 minutes

Le juge Koroma examine le rôle, la juridiction et le fonctionnement de la Cour pénale internationale que l'on propose de créer. Il compare la CPI à la Cour internationale de Justice. Il aborde également brièvement la question du vote des juges et celle d'une participation accrue du public aux travaux de la Cour.

4. World Chronicle No 568 Mr. E. Valencia-Ospina Registrar, International Court of Justice 19 October 1994

Langue : anglais
Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC
Durée : 25 minutes

Le Greffier de la Cour internationale de Justice explique la différence entre la Cour et la Cour pénale internationale que l'on propose de créer, examine la nature de l'avis consultatif de la Cour et évoque certaines des affaires dont la Cour est saisie.

5. Presentation of International Court of Justice Annual Report before the General Assembly, 27 October 1998

Langue : anglais
Producteur : Organisation des Nations Unies

Deux bandes NTSC
Durée : 35 minutes chacune

M. Schwebel, Président de la Cour internationale de Justice, présente à l'Assemblée générale le rapport annuel de la Cour.

6. La Cour

Langue : anglais
Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC
Durée : 20 minutes

Présentation très générale de la Cour internationale de Justice et de sa contribution au système juridique international. [En fin de bande, un segment de 5 minutes est consacré au Secrétaire général de l'ONU.]

D. Commission du droit international

1. The International Law Commission: Fifty Years of Legal Innovation

Langue : anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Quatre bandes NTSC

Durée : 10 minutes chacune

Présentation de la Commission du droit international à l'occasion de son cinquantième anniversaire : création, nature et contribution à l'élargissement de la portée et du champ d'application du droit international. Exemples tirés des activités de la Commission.

2. United Nations Colloquium on the Progressive Development and Codification of International Law, 28-29 October 1998

Langues : anglais et français

Producteur : Organisation des Nations Unies

Ensemble de quatre bandes NTSC, essentiellement en anglais avec quelques passages en français

Durée : 4 heures 40 minutes

L'émission présente les principaux points du Colloque des Nations Unies sur le développement progressif et la codification du droit international, organisé au Siège, à New York, les 28 et 29 octobre 1997, en l'honneur du cinquantième anniversaire de la Commission du droit international.

E. Situation en Iraq

1. World Chronicle No 538 Ambassador Rolf Ekeus Executive Chairman of the Special Commission on Iraq 19 January 1994

Langue : anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC

Durée : 25 minutes

M. Ekeus, Président exécutif de la Commission spéciale, participe à une réunion-débat sur la suite donnée par l'Iraq aux résolutions du Conseil de sécurité relatives au golfe Persique.

2. World Chronicle No 474 Ambassador Peter Hohenfellner Chairman of the Sanctions against Iraq Committee 20 May 1992

Langue : anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC

Durée : 30 minutes

M. Hohenfellner, Président du Comité des sanctions contre l'Iraq, participe à une réunion-débat sur le mandat du Conseil de sécurité et le régime des sanctions ainsi que sur les préoccupations d'ordre humanitaire que soulève l'application de sanctions à l'Iraq.

3. Secrets in the Sand

Langue : anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC

Durée : 28 minutes

L'émission examine les efforts que la Commission spéciale des Nations Unies a déployés au cours des années 90 afin de faire la lumière sur les armes biologiques de l'Iraq.

4. Hide-and-Seek in Iraq

Langue : anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC

Durée : 26 minutes

L'émission passe en revue les efforts déployés par la Commission spéciale des Nations Unies afin de mettre au jour les armes nucléaires, chimiques et biologiques de l'Iraq, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

F. Maintien de la paix

1. The Agenda is Peace 25 May 1995

Langue : anglais

Producteur : PDR Productions, Inc.

Deux bandes – NTSC et PAL

Durée : 35 minutes chacune

Présentation des opérations de maintien de la paix des Nations Unies à l'intention des nouveaux membres du personnel des missions. Après une introduction du Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, la vidéo examine le mandat des opérations de paix – maintien de la paix, surveillance des élections ou assistance humanitaire, par exemple – en illustrant chaque point par des exemples concrets empruntés à des missions bien précises. Plusieurs fonctionnaires des Nations Unies ayant participé à des missions de maintien de la paix sont invités à faire part de leur expérience.

2. World Chronicle No 546

**Ambassador Colon Keating (New Zealand)
16 March 1994**

Langue : anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC

Durée : 25 minutes

Débat axé sur les problèmes que pose la protection du personnel de maintien de la paix et proposition de la Nouvelle-Zélande concernant une convention en la matière. D'autres mesures de sécurité sont également mentionnées.

G. Droit humanitaire international

1. War and Humanity

Válka a lidskost

Langue : anglais

Producteur tchèque

Une bande PAL

Durée : 25 minutes

Présentation très générale des règles de la guerre.

2. Fighting by the Rules

Langue : anglais

Producteur : Comité international de la Croix-Rouge

Une bande NTSC

Durée : 28 minutes

Aperçu historique du droit de la guerre, notamment les Conventions de Genève de 1949 et les Protocoles additionnels, ainsi que les tribunaux

internationaux spéciaux, avec extraits de films de guerres et soulèvements divers. Certaines scènes très choquantes.

H. Droit de la mer

1. United Nations in action: The United Nations Convention on the Law of the Sea enters into force, October 1994

Langue : anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC

Durée : 5 minutes

Très bref aperçu des débuts de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

2. World Chronicle No 591

**Ambassador Satya Nandan
Chairman of the United Nations Conference
on Straddling Fish Stocks
and Highly Migratory Fish Stocks
28 April 1995**

Langue : anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC

Durée : 25 minutes

Le Président de la Conférence des Nations Unies sur les stocks chevauchants et les stocks de poissons grands migrateurs discute avec les participants à une table ronde, notamment de la nécessité d'adhérer aux instruments en vigueur et d'élaborer de nouveaux accords avec les États afin d'éviter la surexploitation de ces stocks.

3. The Sea Law

Langue : anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC

Durée : 27 minutes

Cette bande vidéo montre, d'une manière très générale, les problèmes que rencontrent les États dans le domaine du droit de la mer et la façon dont la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 règle ces problèmes.

I. Droits de l'homme

1. World Chronicle No 610

**Ambassador Jose Ayala-Lasso
United Nations High Commissioner
for Human Rights
21 November 1995**

Langue : anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC

Durée : 25 minutes

Le Haut Commissaire discute avec les participants à une table ronde de son mandat, des succès qu'il a remportés, et de la nécessité d'améliorer la situation des droits de l'homme dans tous les pays du monde, notamment de prévenir les atteintes aux droits de l'homme. L'entretien porte également sur les mécanismes des Nations Unies visant à donner suite aux plaintes relatives aux droits de l'homme et sur les ressources financières destinées au programme des Nations Unies en matière de droits de l'homme.

2. World Chronicle No 627

**Francisco Jose Aguilar Urbina
Chairman of the United Nations
Human Rights Committee
4 April 1996**

Langue : anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC

Durée : 30 minutes

Le Président du Comité des droits de l'homme discute de la différence entre le Comité des droits de l'homme et la Commission des droits de l'homme, des procédures suivies par le Comité et des Pactes relatifs aux droits de l'homme. L'entretien porte également sur des questions particulières relatives aux droits de l'homme, par exemple : droit à l'avortement; combattants pour la liberté ou terroristes; pays développés et pays en développement; ainsi que la question de savoir si l'aide doit être liée au respect des droits de l'homme.

3. World Chronicle No 609

**Carol Bellamy
Executive Director of UNICEF
20 November 1995**

Langue : anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC

Durée : 25 minutes

La Directrice générale de l'UNICEF évoque la Convention relative aux droits de l'enfant et discute également du rôle de l'UNICEF et de programmes particuliers en faveur des enfants.

4. World Chronicle No 428

**Rosalyn Higgins
Chairperson, Working Group on
Communications
Human Rights Committee
22 March 1991**

Langue : anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC

Durée : 30 minutes

La Présidente du Groupe de travail du Comité des droits de l'homme chargé d'examiner les communications discute non seulement de la fonction et de la juridiction du Groupe de travail, mais également des organes de l'Organisation des Nations Unies qui s'occupent des droits de l'homme. L'entretien porte également sur les questions suivantes : types d'affaires portées devant le Comité, différence entre États signataires et États non signataires des conventions relatives aux droits de l'homme, et progrès accomplis dans le domaine des droits de l'homme.

5. World Chronicle No 452

**Ambassador Andreas Mavrommatis
Senior Member, Human Rights Committee
11 December 1991**

Langue : anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC

Durée : 25 minutes

L'entretien porte notamment sur les questions suivantes : évaluation de la situation en matière de droits de l'homme, validité des rapports des États et des rapports des organisations non gouvernementales, et retards accusés dans les travaux du Comité.

6. World Chronicle No 511
Sharon Capeling-Alakija
Director, United Nations Development Fund for
Women (UNIFEM)
21 April 1993

Langue : anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC

Durée : 25 minutes

La Directrice du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) discute du problème de la violence à l'égard des femmes, qu'il convient de traiter comme une question de droits fondamentaux de la personne ou une question juridique, et de la manière dont le Fonds s'occupe de cette question. L'entretien porte également sur la discrimination à l'égard des femmes à l'ONU et sur la proposition tendant à fusionner UNIFEM avec l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme.

7. World Chronicle No 542
Ambassador José Ayala-Lasso
United Nations High Commissioner
for Human Rights
22 February 1994

Langue : anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC

Durée : 30 minutes

Le nouveau Haut Commissaire aux droits de l'homme discute avec les participants à une table ronde de la création du Haut Commissariat et de ses fonctions. L'entretien porte également sur la question de la relativité culturelle et sur les droits fondamentaux de la femme, ainsi que sur le rôle du Conseil de sécurité dans le domaine des violations des droits de l'homme.

8. World Chronicle No 513
Alvaro De Soto
Senior Political Adviser
to the Secretary-General
29 April 1993

Langue : anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC

Durée : 30 minutes

Le Conseiller politique principal du Secrétaire général discute avec les participants à une table ronde de la situation en El Salvador, notamment en ce qui concerne les droits de l'homme, depuis que les accords de paix parrainés par l'Organisation des Nations Unies ont été signés par le Gouvernement salvadorien et le Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional. L'entretien porte également sur le rôle de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL).

9. World Chronicle No 521
Ibrahima Fall
United Nations Assistant Secretary-General
for Human Rights
12 October 1993

Langue : anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC

Durée : 30 minutes

Le Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme discute avec les participants à une table ronde des méthodes utilisées pour veiller à ce que les États respectent les instruments juridiques relatifs aux droits de l'homme. L'entretien porte également sur la relation entre le développement et les droits de l'homme et le projet de création d'une cour internationale pour juger les personnes coupables de violations des droits de l'homme.

10. World Chronicle No 616
Ivanka Corti
Chairman, U.N. Committee on the Elimination
of Discrimination against Women
23 January 1996

Langue : anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC

Durée : 30 minutes

La Présidente du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes discute avec les participants à une table ronde du bilan de l'action de l'ONU en matière d'égalité entre les sexes, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et du problème

des réserves à la Convention, ainsi que des travaux du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

11. New Horizons for Human Rights

Langue : anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC

Durée : 27 minutes

Cette bande vidéo porte sur les activités de l'ONU en matière de droits de l'homme, une attention particulière étant accordée aux activités menées dans la région de Tchernobyl, au Cameroun (sur le VIH/sida) et en Colombie (sur l'enseignement des droits de l'homme). Elle porte également sur les droits des populations autochtones et sur les travaux du Comité des droits de l'homme.

12. Apartheid: Twentieth Century Slavery, 1975

Langue : anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC

Durée : 35 minutes

Cette bande vidéo examine l'incidence sociale et économique de l'apartheid sur la population d'Afrique du Sud.

13. For Everyone Everywhere, 1998

Langue : anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC

Durée : 28 minutes

Cette bande contient des images historiques de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et présente une vue d'ensemble de la façon dont l'ONU travaille, concrètement dans le domaine des droits de l'homme, des références spécifiques étant faites aux activités menées en Asie du Sud-Est.

J. Criminalité internationale

1. World Chronicle No 607

Eduardo Vetere

Executive Secretary

**Ninth United Nations Crime Congress
on the Prevention of Crime**

and the Treatment of Offenders

8 November 1995

Langue : anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC

Durée : 30 minutes

Le Secrétaire exécutif du neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants discute des priorités en matière de lutte contre la criminalité transnationale, le crime organisé et le trafic de drogues, ainsi que de la corrélation existant entre divers crimes. D'autres questions examinées au cours de la table ronde sont notamment les suivantes : méthodes de lutte contre le blanchiment d'argent, questions relatives au traitement des délinquants, respect des conventions par les États, et structures en place à l'ONU pour aider à prévenir la criminalité internationale et à la contenir.

K. Tribunaux pénaux internationaux

1. World Chronicle No 572

Judge Antonio Cassese

**President of the International Tribunal
for the Former Yugoslavia**

15 November 1994

Langue : anglais

Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC

Durée : 25 minutes

Le Président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie discute du statut et de la structure du Tribunal ainsi que des débuts de l'institution. L'entretien porte également sur le niveau de preuve nécessaire pour inculper le donneur d'ordre et l'exécutant, la représentation juridique des accusés et la question du Tribunal intervenant dans le processus de paix.

**2. Simulated Appeal of Radovan Karadžić
(brought before the International Tribunal
for the Former Yugoslavia)**

Langue : anglais
Producteur : Société américaine de droit international

Une bande NTSC
Durée : 1 heure 40 minutes

Appel simulé de Radovan Karadžić (qui a été traduit devant le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie), portant sur les questions de l'exclusion du conseil de la défense des travaux au titre de l'article 61; de la responsabilité du commandement/des supérieurs; et de l'internationalité des conflits armés. (Il manque la première partie de l'introduction.)

**3. Michael Scharf (New England School of Law)
Testimony before the U.S. Senate Foreign
Relations Subcommittee, 23 July 1998**

Langue : anglais
Une bande NTSC
Durée : 35 minutes

Dans son témoignage devant la Sous-Commission des relations extérieures du Sénat, M. Scharf présente des arguments en faveur de la participation des États-Unis à la création du Tribunal pénal international et est interrogé par des membres de la Sous-Commission.

**4. Symposium: The Proliferation of International
Tribunals: Piecing the Puzzle Together,
1-2 October 1998**

Langue : anglais
Producteur : New York University

Ensemble de six bandes NTSC
Durée : Environ 2 heures chacune

Le colloque sur la prolifération des tribunaux internationaux était parrainé par le Journal of International Law and Politics de la New York University, le Center on International Cooperation et le Project on International Courts and Tribunals. Des experts abordent la question de la prolifération des tribunaux internationaux. Des renseignements complémentaires peuvent être trouvés sur le Web à l'adresse suivante : <http://www.nyu.edu/pubs/jilp/main/symposium.html>.

**5. Preparatory Committee for the establishment
of an International Criminal Court, August
1997**

Langue : anglais
Producteur : Organisation des Nations Unies

Une bande NTSC

Cette bande vidéo contient les images d'une séance plénière du Comité préparatoire pour la création d'une cour criminelle internationale au cours de laquelle ont été examinées des questions d'organisation ayant trait à la « saisine » et au règlement intérieur.

**6. Universal Jurisdiction: Myths, Realities,
and Prospects
Regional conference of the American Society
of International Law held on 3 November 2000
at the New England School of Law**

Langue : anglais
Ensemble de six bandes NTSC
Durée : environ 2 heures chacune

Cinq groupes de discussion composés d'universitaires, de professionnels et de décideurs examinent les questions suivantes : quels sont les crimes qui relèvent de la compétence universelle? La compétence universelle découlant d'un traité peut-elle s'appliquer aux ressortissants d'États qui ne sont pas partie à ce traité? La compétence universelle est-elle facultative ou obligatoire? Une initiative législative est-elle indispensable pour établir la compétence universelle quand il s'agit de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité ou d'un génocide?

L. Société des Nations

**1. The League of Nations I: First Experiment
The League of Nations II: Decline and Fall**

Langue : anglais
Deux bandes NTSC
Durée : 28 minutes chacune

Les deux bandes présentent un aperçu de l'histoire de la Société des Nations. Elles contiennent des images et des interviews historiques avec des personnes qui ont été activement associées aux travaux de la Société des Nations.

II. Bandes audio

1. Droit international – Généralités

The Individual in a Global Society Ford Foundation

Langue : anglais

Deux bandes

Cette série d'émissions radiophoniques porte sur les questions suivantes : la mise en place d'un système de gouvernance mondiale; l'individu dans l'économie mondialisée; l'interdépendance et le pouvoir; la satisfaction des besoins individuels dans le domaine des droits de l'homme et la promotion d'un avenir de stabilité.

2. Organisation des Nations Unies – Généralités

Realistic Approach to Global Security,
presentation by Mr. Benjamin Ferencz,
3 May 1995

Langue : anglais

Durée : 30 minutes

M. Ferencz, citant ses livres, fait valoir qu'étant donné que nous vivons dans un monde interactif, il est nécessaire de vivre dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, en l'interprétant d'une manière qui permettra au monde de vivre en paix et en sécurité.

3. Cour internationale de Justice

Judge Shi Jiuyung of the International Court of
Justice speaks to the International Law
Commission, 2 July 1997

Langue : anglais

Durée : 30 minutes

Le juge Shi Jiuyung, de la Cour internationale de Justice, s'adressant à la Commission du droit international, présente des observations sur les travaux de la Cour et les problèmes qu'elle rencontre. Le discours du Juge est suivi de questions et d'observations.

4. Réunions annuelles de la Société américaine de droit international (anglais)

1. 1990
2. 1991
3. 1992
4. 1993
5. 1994
6. 1995
7. 1996
8. 1997
9. 1998
10. 1999
11. 2000